



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CRPE - Session 2018

Rapport de jury

Session présidée par :

Mme Brigitte Kieffer,

**Directrice des services départementaux de
l'Éducation nationale des Côtes d'Armor**

Remerciements

Mme Brigitte KIEFFER, Présidente du jury académique du CRPE, tient à remercier les coordonnateurs des épreuves d'admissibilité et d'admission pour leur précieuse contribution à la rédaction de ce rapport.

- Mme Bérangère LEFORT-DEBAR, IA-IPR - Français
- M. Gilles PATRY, IA-IPR - Mathématiques
- M. Fabrice DAVID, Faisant fonction d'IA-IPR - Langues et Cultures Régionales
- M. Julien GAGNEBIEN, IA-IPR - Éducation Physique et Sportive
- M. Luc LEBLANC, IEN - Circonscription de Lamballe
- M. Alain LANDEAU, IEN - Circonscription de Rennes-Est
- Mme Carine FAUVET, IA-IPR - Espagnol

Sommaire

1. Épreuves d'admissibilité

1.1. Épreuve écrite de français

1.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.1.2. Analyse du sujet

1.1.3. Quelques conseils aux candidats

1.2. Épreuve écrite de mathématiques

1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.2.2. Analyse du sujet

1.2.3. Quelques conseils aux candidats

1.3. Épreuve écrite en langue régionale

1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

1.3.2. Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne

1.3.3. Traduction en français

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix

2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

2.1.2. Le déroulement de l'épreuve

2.1.3. Ce qui est évalué

2.1.4. Remarques sur la prestation des candidats

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

2.2.1. Première partie

2.2.2. Deuxième partie

2.3. Épreuve orale en langue régionale

2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

2.3.2. Remarques sur la prestation des candidats

3. Statistiques

3.1. Concours de recrutement de professeurs des écoles publics

3.1.1. Postes offerts par département

3.1.2. Résultats globaux

3.1.3. Résultats par concours

3.1.4. Résultats par épreuve

3.2. Concours de recrutement de professeurs des écoles privés

3.2.1. Postes offerts par département

3.2.2. Résultats globaux

3.2.3. Résultats par concours

3.2.4. Résultats par épreuve

1. Épreuves d'admissibilité

1.1. Épreuve écrite de français

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 11 points ;
2. Deuxième partie : 11 points ;
3. Troisième partie : 13 points.

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Finalités :

- Évaluer la maîtrise de la langue française et les connaissances sur la langue ;
- Évaluer la capacité à comprendre et à analyser des textes ;
- Évaluer la capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

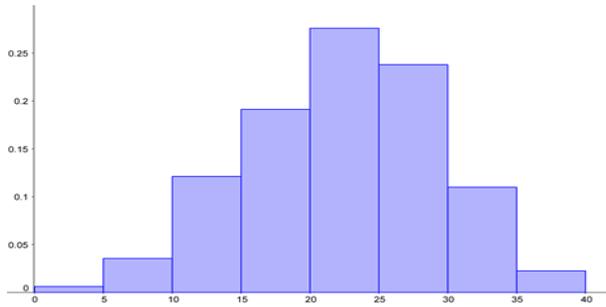
1.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1844 candidats ont composé en Français : 1384 pour les concours publics, 460 pour les concours privés. Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction. Le tableau ci-dessous présente quelques informations statistiques selon le type de concours :

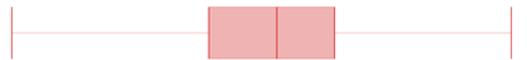
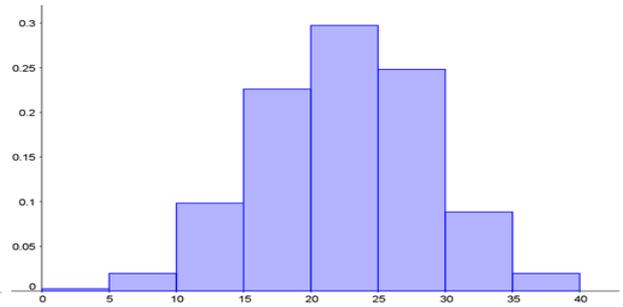
Concours	Présents	Moyenne sur 40
CRPE externe public	1156	22,1
CRPE externe privé	407	22,5
CRPE externe public spécial langue régionale	67	20,6
CRPE externe privé spécial langue régionale	8	17,4
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	25	17,5
2 ^d CRPE interne public spécial langue régionale	5	21,4
2 ^d CRPE interne privé	20	19,3
3 ^e CRPE public	156	13,3

Les diagrammes statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues.

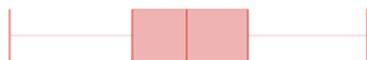
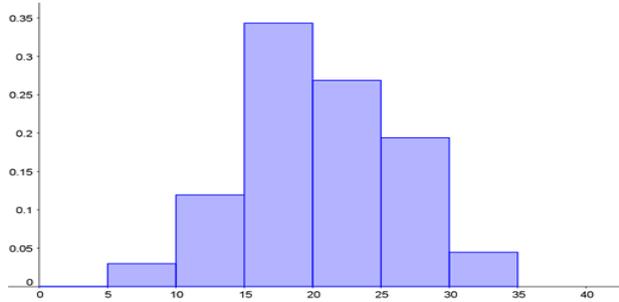
Concours Externe Public



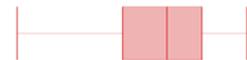
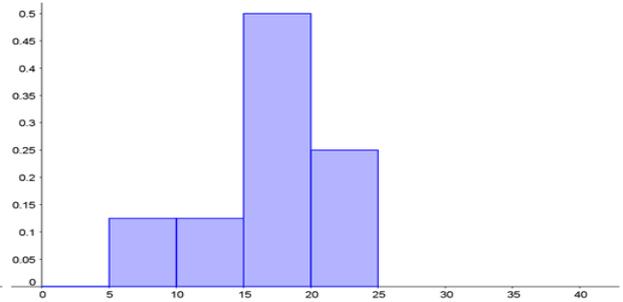
Concours Externe Privé



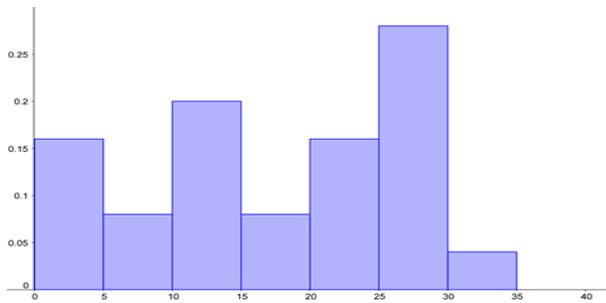
Concours Externe Public Spécial Langue Régionale



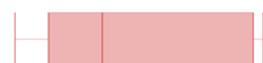
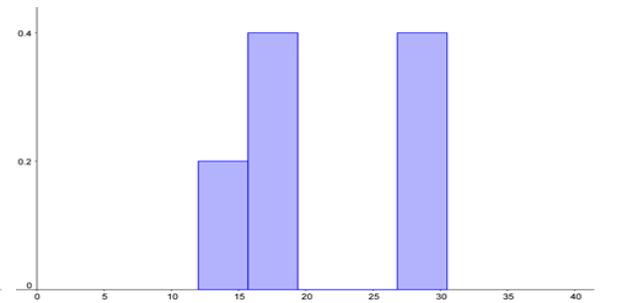
Concours Externe Privé Spécial Langue Régionale

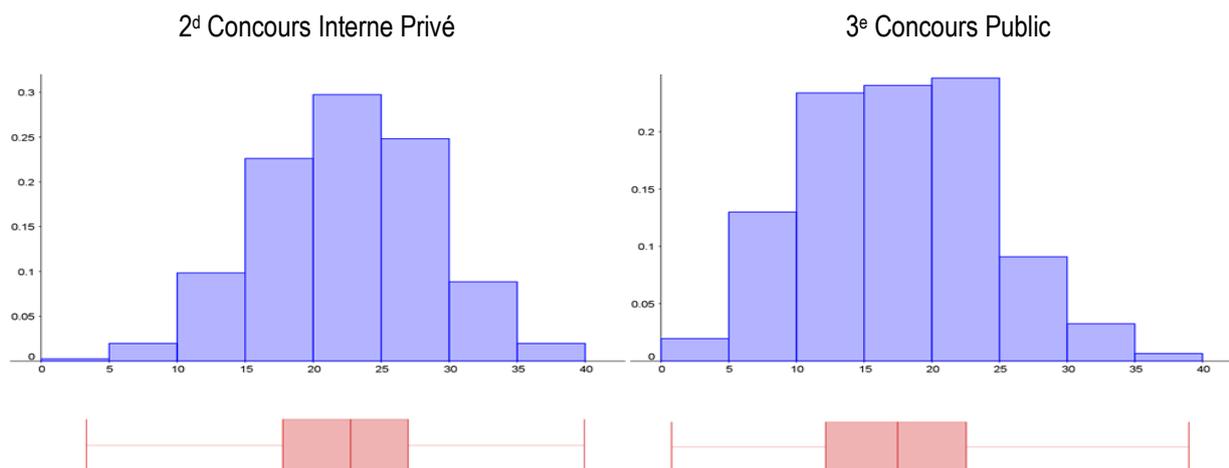


Concours Externe Privé Spécial Langue Régional - Diwan



2^d Concours Interne Public Spécial Langue Régionale





1.1.2. Analyse du sujet

Le sujet proposait cette année un corpus relatif à l'expérience musicale, portant à la fois sur la réception de l'œuvre et la pratique artistique.

Les moyennes par exercice sont les suivantes :

Partie 1 : 6,92 sur 11

Partie 2 : 4,99 sur 11

Partie 3 : 6,30 sur 13

Correction syntaxique et qualité écrite : 3,73 sur 5

112 candidats sur 1844 ont obtenu une note inférieure ou égale à 10/40, éliminatoire.

PREMIÈRE PARTIE :

Le corpus du sujet était composé de quatre textes :

TEXTE 1 : Marcel PROUST, Du côté de chez Swann (1913), Gallimard, Folio classique, imprimé en 1998, 527 pages, extrait pp. 339-340.

Swann évoque dans cet extrait la sonate de Vinteuil, œuvre fictive qui symbolise la permanence et la stabilité qu'il ne connaît pas dans sa relation amoureuse avec Odette. À l'écoute des premières notes, il se trouve submergé par les images de son passé. La musique permet donc de faire resurgir les souvenirs passés et les sensations qui l'accompagnent.

TEXTE 2 : George SAND, Les Maîtres sonneurs (1853), Gallimard, Folio classique, 2002, 529 pages, extrait pp. 116-118.

Les Maîtres sonneurs est un roman historique de Georges Sand. Il raconte la vie des « cornemuseux » à la fin du XVIII^e siècle entre le Berry et le Bourbonnais. Dans cet extrait, Joset, après avoir joué de la flûte, tente de recueillir les réactions de Brulette. Celle-ci est bouleversée par les émotions procurées par la musique qu'elle peine à exprimer. Joset insiste pour lui faire dire ce qu'elle ressent mais Brulette réitère sa difficulté à décrire cette expérience sensible. Le musicien tente alors d'identifier la richesse de l'expérience musicale : elle permet une réminiscence du passé et donne une réalité sensible à ce qui relève de l'indicible.

TEXTE 3 : Frank CONROY, Corps et âme, Gallimard, Folio, traduit de l'américain par Nadia Akrouf (1993 et 1996 pour la traduction française), imprimé en 2017, 686 pages, extrait pp. 370-371.

Dans Corps et âme, Franck Conroy fait le récit du parcours d'un enfant prodige new-yorkais. Dans cet extrait, le personnage, Claude Rawlings, joue pour la première fois avec le maestro Fredericks. Il rapporte dans cet extrait cette expérience initiatique. Dès les premières notes, la musique s'impose et occupe tout l'espace ; un dialogue

s'instaure alors entre les musiciens ; cette communion mène Claude à un état extatique, hors de lui-même. Cette expérience est alors comparée à un voyage, entre mer et ciel.

TEXTE 4 : François DELALANDE, La Musique est un jeu d'enfant (1984), INA et Buchet Chastel, 2017, 286 pages, extrait pp. 16-17.

François DELALANDE est un universitaire, responsable d'un groupe de recherche en sciences de la musique. L'œuvre La Musique est un jeu d'enfant peut s'adresser à tous les pédagogues. L'auteur propose une réflexion sur les modalités d'un éveil musical créatif.

Pour répondre à la question *Qu'est-ce que faire de la musique ?*, l'auteur formule trois réponses : la première concerne un savoir-faire, une disposition à produire un son (« savoir-faire ») et à le recevoir (« savoir entendre »), cela renvoie à la formule « un goût du son ». La seconde explicite la « dimension imaginaire » de la musique capable d'« évoquer des états affectifs », d'« avoir une valeur symbolique », de « donner naissance à des images ». Enfin, l'expérience musicale renvoie à « l'organisation » des musiciens entre eux ainsi qu'au plaisir de percevoir cette organisation : « C'est un plaisir évident que partagent le compositeur et ses auditeurs que de réussir à emboîter les pièces du puzzle. ».

Les textes du corpus ne présentaient pas de difficulté particulière de compréhension ou d'interprétation. Ils offraient des possibilités de croisement relativement explicites, notamment sur l'expérience de la réminiscence du passé ainsi que du pouvoir enchanteur et transfigurateur de la musique (transport dans un autre lieu, un autre temps, une autre dimension...) ; ils mettaient également en valeur la richesse des émotions et des sentiments suscités et montraient que la musique, expérience sensible personnelle peut être partagée, notamment par la pratique qui suppose une maîtrise technique.

DEUXIÈME PARTIE :

Six questions étaient posées aux candidats, qui portaient sur des connaissances relevant des différents champs linguistiques ; elles proposaient des activités variées : les candidats devaient manifester leurs capacités d'analyse, de manipulation et de structuration (la question 1 et la question 5 demandaient un classement). La totalité des points ne pouvait être accordée qu'en cas de réponse complète.

- question 1 : identification des modes, des temps de formes verbales conjuguées, et justification des emplois en proposant un classement ; les candidats pouvaient présenter leurs analyses sous forme tabulaire ; ils devaient veiller à prendre en compte toutes les données de la consigne et traiter ainsi la question dans son ensemble, afin d'obtenir le maximum de points.

- question 2 : réécriture des paroles rapportées du discours direct au discours indirect ; cet exercice, fréquemment proposé aux candidats au Diplôme National du Brevet, supposait une bonne maîtrise de l'emploi des temps et de la syntaxe de la subordonnée interrogative indirecte ; on attendait des candidats qu'ils transposent les déictiques (*ça* devenant *cela*) et qu'ils ne reprennent pas la marque d'oralité *diantre*.

- question 3 : identification du pronom indéfini et du déterminant indéfini ; l'emploi de « adjectif indéfini » est désormais impropre selon la terminologie grammaticale.

- question 4 : formation d'un mot, définition en contexte et proposition de deux adjectifs appartenant à la même famille ; on attendait des candidats qu'ils identifient le préfixe et le radical, et qu'ils précisent le sens de *compassion* en cohérence avec son emploi dans le texte ; un appui sur l'origine étymologique (du latin *patior* : souffrir) pouvait être valorisé.

- question 5 : identification des différentes subordonnées : circonstancielles, complétives, relative. On attendait des candidats qu'ils délimitent correctement les subordonnées dans la phrase, ce qui supposait de repérer que certaines d'entre elles étaient subordonnées. Le relevé de la comparative elliptique du verbe et/ou de la participiale était valorisé.

- question 6 : identification de procédés d'écriture et explication de leurs effets ; plusieurs réponses étaient valides (comparaison, métaphore, énumération, parallélisme...), pourvu que le candidat montre que le style était au service du sens.

TROISIÈME PARTIE :

- question 1 : on attendait du candidat qu'il s'appuie sur les éléments du programme de l'école maternelle relatifs à la compréhension de l'écrit, à savoir le domaine d'apprentissage « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions », les objectifs visés dans « Écouter de l'écrit et comprendre », et certains des attendus de fin d'école maternelle : « Comprendre des textes écrits sans autre aide que le langage entendu ; manifester de la curiosité par rapport à l'écrit. »

- question 2 : analyse de la séquence ; on attendait du candidat qu'il porte un regard critique sur la séquence, soit un relevé d'éléments positifs et de points à améliorer. Ces éléments de réponse pouvaient être présentés sous forme tabulaire et se rattacher aux différentes étapes de la séquence.

- question 3 : analyse des difficultés d'accès à la compréhension et présentation de situations pédagogiques susceptibles de les lever ; ces difficultés peuvent s'entendre à la fois en réception et en production ; on attendait du candidat qu'il propose des situations pédagogiques relevant des deux aspects, parmi plusieurs éléments de réponses possibles, en se référant notamment au document annexe (Sylvie Cèbe, Colloque Lire/Ecrire, 2011) peu exploité par les candidats.

- question 4 : fonction des différentes traces et outils présentés dans le document 2 ; là encore, il importait de bien prendre en compte la consigne et d'analyser pour chacune des traces (affichages, marottes, cycle de la graine de haricot, fiche d'exercice individuel) la fonction de ces traces (mémorisation, différenciation...) et leur pertinence qui pouvait être discutée : à cet égard, en fonction des questions, les réponses binaires sont acceptées tout autant que les réponses nuancées qui peuvent aussi s'avérer pertinentes sur certains points, mettant en valeur un aspect positif, et une limite éventuelle.

1.1.3. Quelques conseils aux candidats

Les candidats sont invités à s'entraîner en temps limité : une bonne gestion du temps permet d'accorder à chacune des parties un temps équilibré. Certaines copies au début prometteur, manifestant des connaissances et des compétences, n'ont pas obtenu une note suffisante pour accéder aux épreuves d'admission car une partie du sujet avait été traitée précipitamment. Produire des écrits longs demande un entraînement régulier, par exemple à partir des annales du concours.

Les meilleures copies ne sont pas nécessairement les plus longues ; en revanche, elles sont claires et explicites, et mettent en valeur la capacité de synthèse du candidat.

D'autre part, une présentation et une mise en page soignées favorisent la lecture, notamment en faisant apparaître les différentes parties grâce à des paragraphes séparés par des sauts de lignes ; une graphie lisible met également en valeur la production du candidat.

PREMIÈRE PARTIE :

Comme dans les rapports de jury précédents, on rappelle qu'il s'agit avant tout de mettre les textes en relation les uns avec les autres : il s'agit donc de relever leurs points de convergence et de divergence, de montrer comment ils se complètent, se contredisent, se nuancent en fonction du point de vue proposé, du genre littéraire, du contexte... La paraphrase qui manifeste la compréhension littérale du texte ne correspond pas aux attentes de l'exercice. On attend en effet que le candidat témoigne d'une lecture globale et distanciée de l'ensemble du corpus. Une copie qui traite les textes les uns après les autres ne répond pas non plus aux critères.

La formulation d'une problématique demeure indispensable : cette interrogation constitue le fil rouge de la lecture des textes. Des éléments de réponse sont explicitement proposés dans la conclusion. Cette année, la question du sujet pouvait convenir mais il est plus fréquent qu'il revienne au candidat de formuler lui-même la problématique qui lui semble la plus pertinente.

Une introduction a pour fonction d'introduire le propos : il est conseillé de veiller à la concision de celui-ci. Il s'agit de présenter les textes (auteur, titre souligné proprement, date, genre du texte), la problématique et le plan. L'analyse des textes est à proscrire à ce stade.

Les citations sont insérées dans le propos et référencées grâce aux lignes du texte. Une bonne production privilégie les citations courtes. Des références précises et explicites aux textes appuient plus efficacement les propos du candidat qu'une longue citation.

La conclusion reprend la problématique et synthétise les réponses apportées. Elle se termine sur une ouverture pertinente.

L'utilisation de connecteurs logiques met en valeur le cheminement de la pensée et rend le raisonnement plus lisible.

Enfin, il est inutile de rapporter tous les propos à la pédagogie : il n'y a pas d'attendus pédagogiques systématiques dans cette partie de l'épreuve.

DEUXIÈME PARTIE :

Cette partie de l'épreuve est discriminante. Or, les connaissances attendues relèvent du niveau de 3^e en français : il est donc indispensable que les candidats s'approprient les connaissances de ce programme, non seulement pour se différencier des autres candidats, mais aussi pour maîtriser des connaissances et des capacités qui leur seront nécessaires pour enseigner efficacement la maîtrise de la langue dans les classes du primaire. Certains candidats se présentent avec un niveau manifestement très faible en grammaire, ce qui ne peut leur permettre d'accéder aux épreuves d'admission. Certaines copies montrent des défaillances sur des connaissances fondamentales : classes et fonctions grammaticales, conjugaison, segmentation des propositions... La question sur les procédés de style a semblé surprendre certains candidats, ou bien les favoriser. Nous rappelons qu'il n'y a pas de « question piège » et qu'une bonne préparation peut permettre au candidat de s'assurer un maximum de points, sans passer trop de temps sur cette partie de l'épreuve.

Une lecture attentive de la consigne permet non seulement de répondre à l'ensemble des attentes mais aussi de ne pas perdre de temps dans des réponses non attendues ; à l'inverse, quand un classement est demandé, l'absence de classement est lourdement pénalisée. Les candidats gagnent à utiliser un tableau pour présenter leur classement ou certaines réponses, mais cet usage n'est pas à systématiser pour toutes les réponses.

TROISIÈME PARTIE :

La connaissance des textes officiels accessibles sur le site *Eduscol* (programmes dont les attendus de fin de cycle, socle commun de connaissances, de compétences et de culture...) demeure indispensable. Les enjeux, les objectifs et les spécificités de l'école maternelle semblent méconnus de bon nombre de candidats.

L'analyse de la séquence ne se limite pas à la description des différentes étapes de la séquence. Il s'agit d'expliciter les choix didactiques et d'en montrer à la fois la pertinence et les limites. Les affirmations et les analyses sont argumentées. Attention cependant au jargon pédagogique non maîtrisé.

Les candidats s'appuient sur l'ensemble des documents pour répondre aux questions : le dernier document du sujet semble avoir été ignoré dans bon nombre de copies ; or un document annexe n'est pas un document superflu.

Les examinateurs ont valorisé la capacité à prendre parti, à se positionner clairement autrement que par des considérations générales et consensuelles sur l'école, ce qui suppose notamment de développer une veille, une vigilance sur les problématiques de l'École en général pour enrichir l'argumentation. Une prise d'appui authentique sur des observations dans des classes, une bonne connaissance de l'enfant favorisent la nécessaire mise à distance lorsqu'il s'agit d'examiner les questions de didactique. Observer des pratiques de classes sur support vidéo peut également aider : Canopé propose des supports intéressants.

La mission de professeur des écoles peut être exercée par un homme ou par une femme ; les candidats éviteront de les désigner systématiquement par le pronom féminin.

Enfin, concernant la qualité de la langue écrite, évaluée sur 5 points pour l'ensemble de la copie, on invite les candidats à porter une attention particulière aux accents et aux virgules ; une bonne gestion du temps permet une relecture attentive, voire plusieurs relectures portant sur des points précis : accords, ponctuation, accents...

1.2. Épreuve écrite de mathématiques

Descriptif de l'épreuve

Durée : 4 heures

Notation : 40 points

1. Première partie : 13 points ;
2. Deuxième partie : 13 points ;
3. Troisième partie : 14 points.

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Finalités :

- Évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ;
- Évaluer la capacité à comprendre du recul par rapport aux différentes notions ;
- Évaluer la capacité à d'engager dans un raisonnement, à la conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Le cadre de référence des épreuves écrites est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

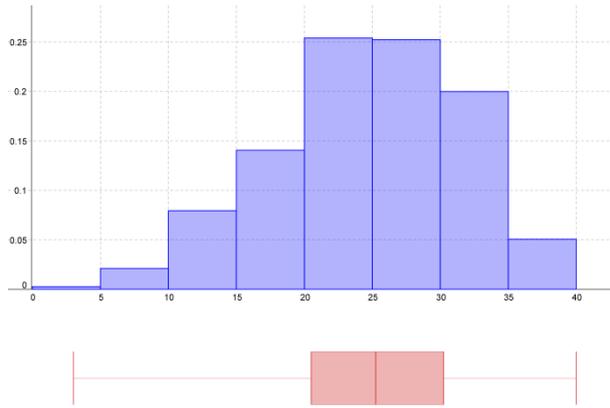
1.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 1831 candidats ont composé en Mathématiques : 1374 pour le public, 457 pour le privé. Les copies ont été corrigées par des binômes de correcteurs selon le principe de double correction. Le tableau ci-dessous présente quelques informations statistiques selon le type de concours :

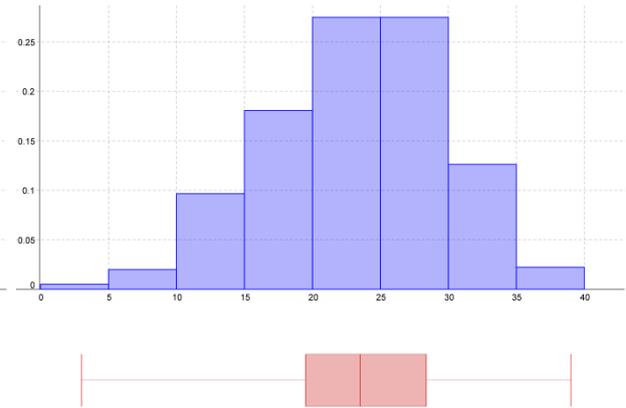
Concours	Présents	Moyenne sur 40
CRPE externe public	1147	24,9
CRPE externe privé	404	23,4
CRPE externe public spécial langue régionale	67	21,4
CRPE externe privé spécial langue régionale	8	17,4
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	25	15,5
2 ^d concours interne public spécial langue régionale	4	21,4
2 ^d concours interne privé	20	20,1
3 ^e concours public	156	17,6

Les diagrammes statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues.

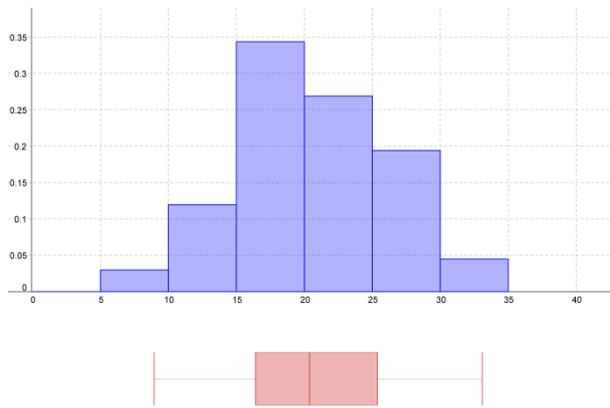
Concours Externe Public



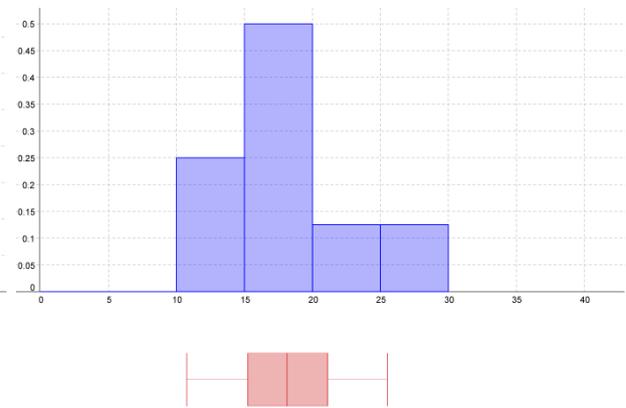
Concours Externe Privé



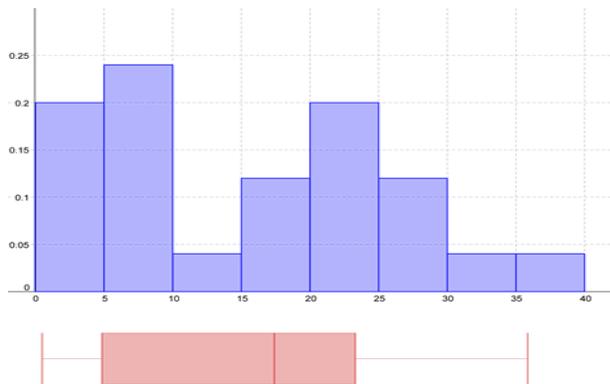
Concours Externe Public Spécial Langue Régionale



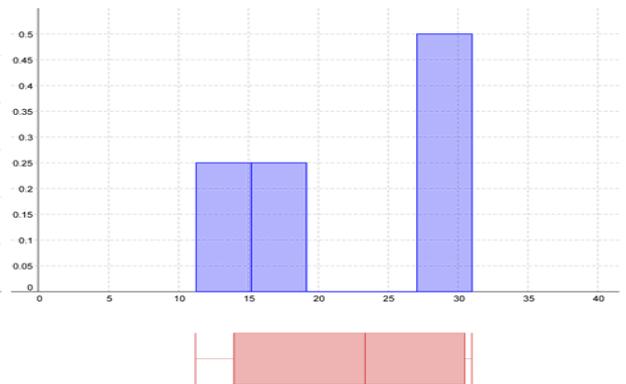
Concours Externe Privé Spécial Langue Régionale

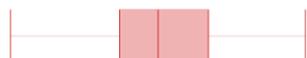
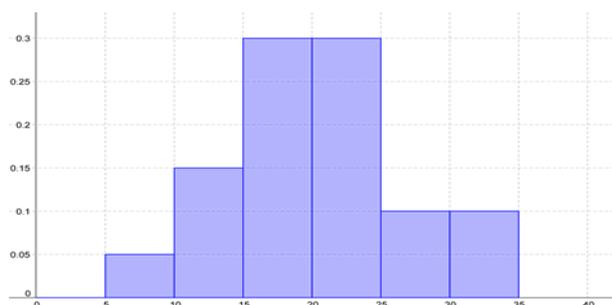
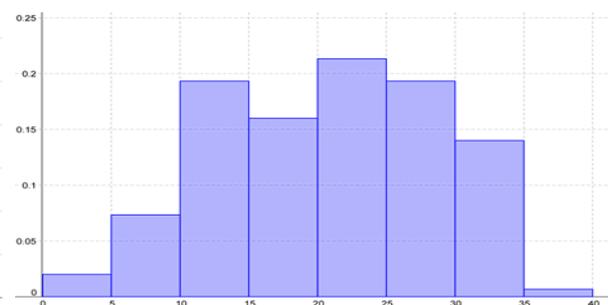


Concours Externe Privé Spécial Langue Régional - Diwan



2^d Concours Interne Public Spécial Langue Régionale



2^d Concours Interne Privé3^e Concours Public

1.2.2. Analyse du sujet

Le sujet de Mathématiques de la session 2018 comporte trois parties, couvrant une grande partie du programme de collège et permettant de vérifier que le candidat possède des compétences mathématiques de base.

Comme les années précédentes, l'épreuve fait appel à des connaissances variées et mobilise des capacités d'analyse et de réflexion nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Les moyennes par exercice sont les suivantes :

Partie 1 : 9,1 sur 13

Partie 2 : 7,4 sur 13

Partie 3 : 8,4 sur 14

Jusqu'à 5 points pouvaient être retirés si la présentation, la clarté des explications, la correction de l'expression écrite sur le plan de la langue française (orthographe et syntaxe) et du langage mathématique (notations et écritures) n'étaient pas à la hauteur des attendus.

Ces moyennes ne reflètent pas la très grande disparité des productions : on a constaté, comme les années précédentes, une faiblesse des connaissances mathématiques chez un certain nombre de candidats, tandis qu'un grand nombre de candidats fait preuve d'une bonne maîtrise des capacités évaluées. Il est à noter que 64 candidats sur 1825 ont obtenu une note inférieure ou égale à 10/40, éliminatoire.

PREMIÈRE PARTIE :

La première partie du sujet consistait en l'étude de différentes questions autour du thème de la sécurité routière, pour évaluer les capacités des candidats sur différentes notions : grandeurs et mesures (vitesse, distance, conversions), lecture de graphiques et exploitation d'une expression algébrique, et résolution d'un problème lié à l'effet stroboscopique (illusion d'optique).

Les questions de conversion (de km/h en m/s par exemple) ont été bien résolues dans l'ensemble, même si l'on peut s'étonner que certains candidats ne maîtrisent pas la formule du périmètre d'un cercle, et regretter plus souvent un manque de regard critique sur les résultats obtenus. Les questions de lecture graphique ont été bien réussies, et plus généralement toutes les questions relatives à l'exploitation d'informations ou de formules données dans l'énoncé. Les calculs ont été dans l'ensemble bien menés. On a relevé cependant des erreurs liées à une mauvaise représentation de situations simples (compter deux fois la hauteur du pneu pour le diamètre de la roue) : des schémas simples trouveraient avantageusement leur place dans les copies pour illustrer les raisonnements. Il est également important de souligner que la démonstration de la proportionnalité ou non entre deux grandeurs a été souvent non traitée ou l'a été de manière erronée.

DEUXIÈME PARTIE :

La deuxième partie du sujet proposait 4 exercices indépendants permettant de couvrir certains éléments du programme de cycle 4 non mobilisés dans la première partie. L'exercice 1 proposait de compléter un calcul de volume, une résolution de problème à deux étapes, une configuration de Thalès (réciproque). L'exercice 2 portait sur des calculs élémentaires de probabilités. L'exercice 3 demandait d'analyser un algorithme présenté à l'aide de Scratch : celui-ci a été fréquemment mal traité par les candidats. L'exercice 4 demandait de valider ou d'invalider des affirmations mathématiques sur le domaine des volumes, des nombres, des pourcentages ou de la géométrie du triangle : l'usage d'exemples ou de contre-exemples dans une démarche démonstrative est souvent mal maîtrisé. On a parfois relevé des défauts de maîtrise du vocabulaire mathématique élémentaire (confusion entre opposé et inverse).

TROISIÈME PARTIE :

Cette partie était constituée de trois situations indépendantes, mobilisant des notions d'analyse didactique. La première situation portait sur l'articulation entre calcul posé, calcul en ligne et calcul mental au cycle 2, demandant d'exposer diverses démarches, et d'envisager leur complémentarité. Les deuxième et troisième situations portaient sur la somme de nombres décimaux au cycle 3, demandant d'analyser des productions d'élèves.

De nombreux candidats se contentent trop souvent de décrire la démarche d'un élève dans le contexte, quand on en attend une réelle analyse. Les copies révèlent parfois une méconnaissance des diverses démarches engagées dans les apprentissages. Les stratégies de remédiation proposées sont souvent peu opérantes ou mal explicitées. Certains candidats éprouvent des difficultés à apporter une réponse claire et concise, montrant une méconnaissance du vocabulaire didactique et du vocabulaire mathématique (propriétés des opérations : associativité, commutativité).

SUR L'ENSEMBLE DE LA COPIE :

La qualité orthographique est souvent de qualité (bien qu'on trouve des copies sans aucun accent), mais la présentation des copies plus fluctuante. Le manque de rédaction (dans les parties 1 et 2) ou de clarté (dans la partie 3) sont des défauts encore trop souvent présents.

1.2.3. Quelques conseils aux candidats

Les connaissances du programme de collège doivent être correctement maîtrisées, en particulier en ce qui concerne le vocabulaire et les notations mathématiques, ainsi que les théorèmes et propriétés, dans tous les domaines mathématiques. Le calcul algébrique doit être maîtrisé, en tant qu'outil de modélisation, de démonstration ou de résolution. L'algorithmique est un thème à travailler. Les calculs doivent être clairement organisés et présentés, et leurs conclusions doivent s'articuler de façon cohérente avec les résultats. Les signes = ou \approx doivent être utilisés à bon escient selon les circonstances : ce sont des erreurs trop récurrentes et sanctionnées, de même que les notations géométriques (distance, segment, droite). Les candidats doivent maîtriser la logique et le raisonnement (sous diverses formes : par l'absurde, disjonction de cas, contre-exemple) et être capables d'élaborer et de rédiger une démonstration rigoureuse, tant dans le cadre algébrique que géométrique.

Il est également attendu une bonne connaissance des programmes de l'école primaire en particulier sur les situations d'analyse didactique : il convient alors de se détacher de ses propres démarches mathématiques pour se placer au niveau de celles de l'élève. Il est conseillé de s'exercer à l'analyse d'erreurs caractéristiques d'élèves, d'envisager des pistes de remédiation, et d'être en mesure de s'appuyer sur la terminologie didactique adéquate. On apprécie également une prise de recul sur cette partie quand le candidat évite d'être trop péremptoire.

Les candidats doivent soigner l'écriture (sur les plans calligraphique, orthographique et syntaxique), mais aussi porter une attention particulière à la rédaction de leurs réponses, dans le souci d'une recherche de clarté. Lorsqu'il s'agit de comparer des productions d'élèves, une présentation structurée dans un tableau s'avère pertinente. Dans les questions de didactique en particulier, les candidats doivent apporter des réponses précises, claires et concises. Sur l'ensemble de la composition, on attend qu'ils fassent preuve de la plus grande rigueur dans leurs raisonnements, dans l'emploi des théorèmes, dans l'usage des notations et du vocabulaire mathématique, ainsi que d'une grande clarté dans leurs explications. Même si ce n'est pas toujours mentionné, toute réponse doit être justifiée. Il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la méthode doit primer sur le résultat.

En conclusion, pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base solide en mathématiques ;
- avoir un minimum de connaissances didactiques et pédagogiques en mathématiques et une bonne connaissance des programmes de l'école primaire ;
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur mathématique une démonstration, tant dans le cadre algébrique que géométrique ;
- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant ;
- s'exprimer clairement et simplement à l'écrit, en soignant sa graphie ;
- savoir adopter une stratégie lors d'une épreuve de concours : lire attentivement les consignes, prendre le temps d'une relecture attentive, organiser sa copie, gérer le temps de l'épreuve sur les trois parties.

1.3. Épreuve écrite en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Durée : 3 heures

Notation : 40 points

Toute note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Épreuve :

- Commentaire guidé d'un texte en langue régionale ;
- Traduction en français d'un passage du même texte.

1.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

Cette année, 104 candidats ont composé, ce qui indique une amélioration de la participation effective au concours par rapport aux sessions précédentes.

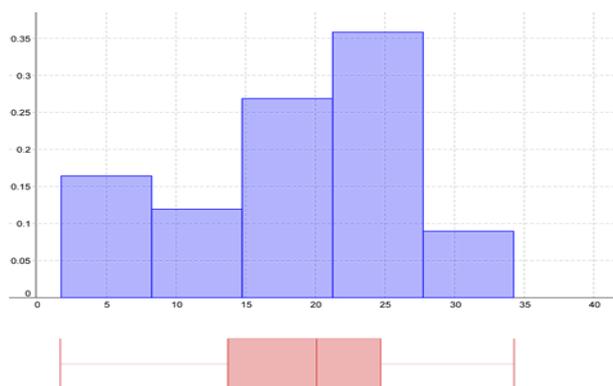
Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles
Concours externe public spécial langue régionale	35	103	67	38
Second concours interne public spécial langue régionale	2	26	4	2
Concours externe privé spécial langue régionale	7	46	8	2
Concours externe privé spécial langue régionale - Diwan	7	45	25	13
Total	51	220	104	55

La moyenne des copies corrigées est de 9,5 sur 20. Cette note va à l'inverse de la tendance qui avait été constatée depuis 2015 d'une moyenne générale supérieure à 10. Elle pourrait s'expliquer par un plus grand nombre d'inscrits, et dans cette cohorte, la présence de candidats qui n'étaient pas suffisamment préparés. L'examen du détail des notes montre en effet que 26 copies ont obtenu une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

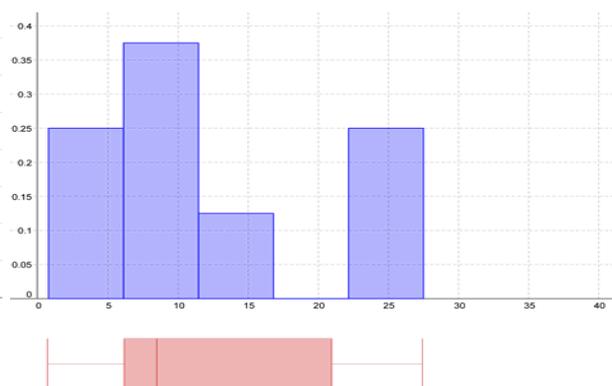
Notes sur 20	0 à 5	5,1 à 10	10,1 à 15	15,1 à 20
Nombre de copies	26	23	46	9

Les diagrammes statistiques suivants apportent des informations complémentaires sur la répartition des notes obtenues.

Concours Externe Public Spécial Langue Régionale



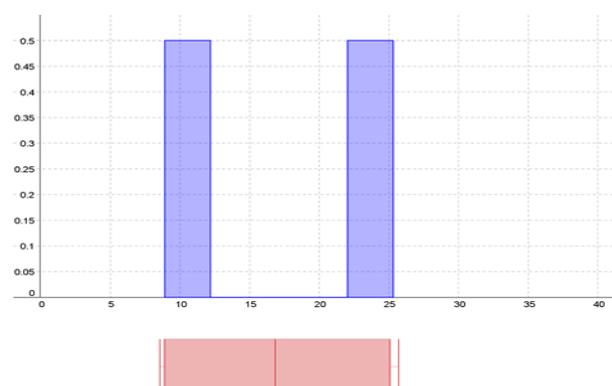
Concours Externe Privé Spécial Langue Régionale



Concours Externe Privé Spécial Langue Régional - Diwan



2^d Concours Interne Public Spécial Langue Régionale



1.3.2. Commentaire guidé d'un texte en langue bretonne

Le texte proposé au commentaire, « Mervel a rin em c'havell », de Goulc'han Kervella, extrait de Dre ar prenestr (2007), est une nouvelle de fiction. Empruntant au registre autobiographique, la narratrice fait le bilan d'une vie simple : une jeunesse dans l'environnement rural et bretonnant du Léon côtier, le mariage avec un marin, la vie à Toulon, le retour en Bretagne pour la retraite. Ce récit de vie est l'occasion pour Goulc'han Kervella d'évoquer, à travers l'exemple de la narratrice, des questions liées à l'évolution de la pratique du breton : le changement de langue, la communauté linguistique, la transmission entre générations. L'évocation de la maladie et son issue interpellent le lecteur sur la nécessité et l'urgence de l'enregistrement des derniers locuteurs dont le breton est la langue maternelle.

Ce texte, écrit dans une langue précise et de qualité, permettait de bien évaluer les compétences des candidats en compréhension et en expression. Le jury a estimé que le sujet était approprié pour évaluer l'ensemble des critères nécessaires au recrutement des enseignants destinés à enseigner le breton et en breton.

L'un des intérêts du texte, au-delà de ses qualités littéraires, est que son commentaire nécessitait justement d'associer les compétences langagières (lire et comprendre ; écrire) à des compétences culturelles. Riche d'un lexique varié ponctué d'expressions idiomatiques (la métaphore culinaire « *ret eo laosker an toaz da ehanañ* » pourrait se traduire par « il faut laisser le temps faire son œuvre ») et de tournures dialectales (le dialecte léonard comprend « *netra disheñvel* » comme « rien d'exceptionnel », par exemple), le texte nécessitait, pour accéder à

une compréhension fine, d'articuler la langue à des connaissances culturelles relatives à un récit de vie combinant l'expérience de la vie rurale en Bretagne, de l'émigration et du troisième âge.

C'est à partir de cette compréhension du texte, et de ses éléments tant explicites qu'implicites, que les candidats pouvaient construire leurs réponses et affirmer leur maîtrise des compétences attendues en langue bretonne.

Le jury attend des candidats que, pour chaque question, ils rédigent une réponse développée et argumentée, s'appuyant sur le texte et prenant en compte les repères culturels qui s'y rapportent. Dans l'évaluation des compétences langagières du candidat, une réponse sommaire ou la simple citation d'extraits du texte ne permet pas de juger de la compréhension du document et de la capacité du candidat à s'exprimer dans un breton correspondant aux attentes du concours.

Pour chaque question, la moitié des points était attribuée à la qualité et à la correction de la langue. Aucun point n'était accordé à la langue lorsque la réponse était erronée ou indigente.

Les bonnes copies sont celles qui ont su allier un haut niveau de compréhension à de solides qualités d'expression. Les meilleurs candidats se sont démarqués par leur aptitude à proposer, dans un excellent breton, des réponses argumentées et structurées en plusieurs points, notamment au moyen de connecteurs logiques. Le jury a su apprécier des réponses structurées et rédigées dans une langue claire, précise et d'un haut niveau de correction. Les meilleures copies se sont distinguées en combinant la netteté de l'explication et la qualité de l'expression, du point de vue lexical et syntaxique. Le jury a relevé, par exemple, des expressions idiomatiques issues de la langue populaire - du type « *sklaer evel lagad an naer* » - qui, tout en faisant la démonstration d'une réelle maîtrise du breton, étaient utilisées à bon escient.

A l'inverse, les copies qui ont été sanctionnées d'une note éliminatoire souffraient à la fois d'un défaut évident de compréhension du texte et d'une maîtrise de la langue nettement insuffisante compte tenu des attentes du concours. La plupart de ces copies contenaient plusieurs des caractéristiques suivantes : compréhension superficielle, réponses lapidaires ou hors-sujet, réponses peu ou mal argumentées, structuration insuffisante des idées, expression écrite laborieuse et imprécise, syntaxe défaillante. La simple paraphrase du texte est un frein à l'évaluation réelle du niveau de langue, et ce travers a pénalisé nombre de candidats.

Certaines confusions terminologiques ont pu montrer des lacunes dans l'analyse de texte. La question « *Piv eo an daneveller* » (question 2) attendait pour réponse quelques éléments sur la narratrice, qui s'exprime à la première personne. L'ensemble des dictionnaires donnent « narrateur » comme traduction de « *daneveller* », et les candidats qui ont répondu « Goulc'han Kervella » ont montré qu'ils ne savaient pas faire la distinction entre le narrateur, c'est-à-dire celui qui relate l'histoire, et l'écrivain, celui qui écrit le texte.

D'une façon générale, le jury a déploré de lire des copies où apparaissent systématiquement des problèmes quant à la justesse du propos et la capacité à formuler clairement des idées dans une langue dont on attend qu'elle soit correcte. Cela ne correspond pas aux attentes du concours, et n'est pas le niveau de langue nécessaire à de futurs enseignants amenés à enseigner la langue bretonne et différentes disciplines en langue bretonne. Quelques rares copies présentent même des problèmes d'intelligibilité : le jury a parfois peiné à comprendre le sens de la réponse, voire à trouver le lien entre la question posée et la réponse apportée. Ces candidats, du point de vue de la maîtrise globale de la langue (compréhension et expression) atteignent à peine le niveau A2 du CECRL.

Du point de vue de la langue, des erreurs récurrentes ont été remarquées par le jury :

- place du verbe dans la phrase ;
- conjugaison du verbe *kaout* ;
- défaut de mutation consonantique ou mutation erronée ;
- confusions dans l'usage des différentes formes de *bezañ* ;
- construction du participe passé ;
- construction du complément du nom.

1.3.3. Traduction en français

Cet exercice permet d'apprécier la compréhension fine des candidats en langue bretonne ainsi que leur capacité à restituer le sens du texte en français, montrant ainsi leur compétence d'expression dans une langue dont le jury attend qu'elle soit précise et de qualité.

Le jury a su apprécier dans les copies une amélioration globale du niveau d'expression en français. Les bonnes traductions sont des textes qui ont su être fidèles au texte de Goulc'han Kervella et rédigés dans un français bien maîtrisé. Quelques propositions (tournures de phrases, expressions idiomatiques) ont favorablement surpris le jury.

Les traductions les plus faibles ont généralement confirmé une compréhension insuffisante déjà décelée dans le commentaire. Souvent lacunaires ou approximatives, parfois inintelligibles, ces traductions ont révélé des défauts de compréhension qui ont induit de nombreux contresens, voire des non-sens. Par ailleurs, ces textes étaient rédigés dans une langue dont le niveau ne correspond pas aux attentes du concours. Le jury a ainsi constaté dans un certain nombre de copies des erreurs de français qui ne sont pas acceptables à ce niveau, par exemple dans l'orthographe ou l'usage du pluriel.

On formulera les conseils suivants aux candidats :

- s'exprimer dans un langage simple et clair, et apporter soin et rigueur à son écriture et à sa présentation ;
- lire des textes de natures diverses et de sujets variés en breton, afin d'exercer les compétences de compréhension et d'expression. De même, il ne faut pas négliger de lire en français. Cette familiarité avec les deux langues est un facteur de réussite pour l'exercice de traduction et une nécessité : la bonne maîtrise du français et du breton écrits est un atout indispensable à tout futur enseignant se destinant à l'enseignement bilingue.
- se doter d'une culture générale sur la Bretagne et son histoire sociale et culturelle. « Le travail sur la langue est indissociable de celui sur la culture » (Nouveaux programmes de langue vivante, cycle 2), et on attend d'un futur enseignant de filière bilingue qu'il maîtrise des contenus culturels qui ancrent la langue dans une réalité et donnent sens aux activités langagières.

2. Épreuves d'admission

2.1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

Descriptif de l'épreuve

Transmission préalable d'un dossier de 10 pages au plus : 2 ensembles

1. Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
2. Une description d'une séquence pédagogique relative au sujet choisi.

Durée : 1 heure

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 minutes ;
- Entretien avec le jury : 40 minutes.

Notation : 60 points

- Présentation du dossier de 10 pages: 20 points ;
- Entretien avec le jury : 40 points.

Finalités :

- Évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

- Évaluer la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

2.1.1. Les résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale pour cette épreuve est de 37,47 sur 60 (contre 36,37 sur 60 en 2017), soit une moyenne de 12,5 sur 20, légèrement plus élevée que l'année précédente (12,1 sur 20).

Les moyennes obtenues pour chaque domaine sont plus contrastées que l'année dernière, dans une fourchette allant de 33,65 (géographie) à 40 (arts visuels), soit un écart maximum de 3,8 points sur 60 par rapport à la moyenne générale.

2.1.2. Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve de mise en situation professionnelle revêt un caractère éminemment professionnel, que le candidat veillera à prendre en considération dans le choix de sa tenue, de ses gestes et de ses propos lors de l'interaction avec les membres du jury.

Les membres de jury veillent à accueillir les candidats dans un climat bienveillant, propice aux échanges et garant d'une évaluation de qualité.

Il est d'usage que les membres de la commission d'interrogation se présentent au candidat.

L'EXPOSÉ :

La durée de l'exposé est de vingt minutes. Il appartient aux candidats de veiller scrupuleusement à la gestion de leur temps, tout comme un professeur s'impose de le faire, afin de présenter avec toute la concision nécessaire et l'efficacité requise l'intégralité de leur propos. Un exposé trop court n'offre en général pas la matière réflexive attendue d'un candidat susceptible d'être recruté, tandis qu'un exposé trop long contraint les membres de jury à interrompre le candidat dès que les vingt minutes allouées sont dépassées.

L'ENTRETIEN :

L'entretien, d'une durée maximale de quarante minutes, prend appui sur l'exposé.

Seuls les supports remis par les candidats admissibles durant les 7 jours suivant la publication des résultats d'admissibilité sont autorisés pendant l'oral. Les modalités sont précisées dans une note adressée par la division des examens et concours (DEC) à l'ensemble des candidats inscrits au concours.

Un exemplaire (papier et, le cas échéant, numérique) de ces supports est remis au candidat à son entrée en salle. Aucun autre support n'est toléré.

L'entretien s'inscrit dans la continuité de la réflexion présentée durant l'exposé. Les premiers échanges visent pour l'essentiel à vérifier l'honnêteté intellectuelle du candidat et sa bonne compréhension de ce qu'il a présenté. Le jury éprouve la capacité du candidat à argumenter ses choix, à démontrer qu'il s'est effectivement approprié la séquence proposée. L'explicitation porte ainsi sur les choix didactiques et pédagogiques de la séquence, des contenus scientifiques, et éventuellement sur la bonne cohérence entre les deux parties du dossier.

Les candidats doivent s'attendre à être interrogés sur l'ensemble des outils, supports, disciplines, qu'ils citent dans leur dossier. Par exemple, le jury est susceptible de questionner le candidat sur les approches transdisciplinaires (écrire en sciences, le cahier d'expériences, le débat argumenté, le dessin d'observations, le croquis, le schéma, la photographie, le recours aux outils numériques, les partenariats, l'intérêt d'une sortie sur le terrain, d'une visite de musée, situations de lecture, écriture) si le candidat en fait mention dans son dossier.

L'entretien s'ouvre ensuite au contenu du dossier, y compris à des points qui n'ont pas été abordés, ou qui ont été seulement effleurés lors de l'exposé. Les échanges peuvent porter à la fois sur les documents et les supports proposés (dans chacune des deux parties du dossier), ainsi que sur les fondements didactiques des démarches retenues.

Le jury peut ensuite approfondir et élargir son questionnement. Ces notions d'approfondissement et d'élargissement sont précisées dans un document de présentation des épreuves sur Eduscol, à l'aide d'un exemple sur la classification des êtres vivants dans le domaine des sciences de la vie.

- Approfondir, c'est chercher à percevoir le niveau de maîtrise scientifique du candidat sur le sujet abordé.
- Elargir, c'est interroger les connaissances du candidat sur des sujets voisins, en restant cependant dans le domaine choisi.

On n'attend pas du candidat une connaissance encyclopédique sur tous les sujets. Pour autant, la réflexion menée pour composer le dossier et en assurer une présentation affûtée doit se fonder sur une maîtrise fine des savoirs abordés et des connaissances présentées. Le travail préparatoire mené par le candidat doit donc lui permettre de témoigner habilement d'une culture étayée sur le sujet traité, reposant sur une recherche actualisée, attestant d'une compréhension juste des mécanismes, procédures et procédés mentionnés, et des liens entre le sujet choisi et les enjeux d'apprentissage visés pour les élèves.

A titre d'exemple, et pour reprendre celui présenté dans Eduscol, on n'attend pas de tout candidat au concours qu'il sache ce qu'est une classification phylogénétique, mais on attend d'un candidat ayant préparé un dossier sur la classification, comme on l'attendrait d'un professeur des écoles travaillant ce sujet avec ses élèves, qu'il ait cherché en quoi consistent les classifications modernes et qu'il soit capable d'en expliquer les principes.

L'élargissement ou l'approfondissement peuvent également porter, comme l'indique le texte du bulletin officiel, sur « la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant ».

Il ne s'agit pas pour le candidat de faire étalage de connaissances statiques, mais de démontrer la pertinence des choix qu'il a opérés au regard des connaissances dont il dispose sur les stades de développement des enfants et les diverses théories actualisées de l'apprentissage.

2.1.3. Ce qui est évalué

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, l'épreuve vise à évaluer « *les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle* ». Plus globalement, les deux épreuves orales d'admission permettent « *d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux* ».

En effet, on ne saurait construire de solides compétences professionnelles sans une maîtrise tout aussi solide des connaissances disciplinaires traitées et des savoirs didactiques mobilisés : les membres de jury veillent tout particulièrement à la précision et à la justesse de l'ensemble des savoirs mobilisés par le candidat dans le propos articulé qu'il développe.

Le jury cherche donc à évaluer la capacité du candidat à rendre compte, par l'exemple sélectionné, d'une réflexion articulant savoir disciplinaire et réflexion didactique, afin de construire pour les élèves des apprentissages dûment ciblés. Il cherche également à mesurer la conscience qu'a le candidat de l'existence et de l'importance de compétences professionnelles, dont la construction amorcée en première année de master MEEF doit être perceptible dans l'ensemble des propos tenus par le candidat.

Un des critères d'évaluation retenus par le jury est également la capacité du candidat à communiquer, à structurer son propos de manière cohérente et pertinente, à argumenter ses choix et à témoigner de compétences didactiques et épistémologiques solides.

Le dossier, support pour l'exposé et l'entretien, n'est en aucun cas évalué. La qualité de certaines prestations orales a pu largement contredire l'impression première dégagée à l'issue de la lecture du dossier, donnant lieu à l'attribution de notes honorables pour les candidats concernés, tandis que certains dossiers extrêmement fouillés en apparence ont pu mettre les candidats mal préparés dans des situations délicates lors de l'entretien, les membres de jury ne parvenant pas à identifier la part personnelle du travail présenté, et justifier l'attribution de notes parfois très faibles.

L'exposé permet au candidat de témoigner de qualités de communication inhérentes au métier de professeur. Ainsi, la gestion du temps, la structuration et la cohérence du propos développé, la clarté de l'élocution et des idées mobilisées, l'aisance verbale et l'étendue linguistique observées, le débit et le rythme apportés à la présentation constituent-ils des éléments d'évaluation de choix pour le jury. Sont également prises en compte l'attitude du candidat et, de manière plus générale, sa posture.

L'exposé ne saurait se résumer à la lecture monocorde et in extenso du dossier, déjà étudié par les membres de jury en amont : les candidats doivent donc réfléchir aux conditions d'une communication stimulante, mobilisatrice et ciblée à l'intention du jury. On attend d'un futur professeur qu'il fasse preuve de conviction et de dynamisme. On attend aussi de lui qu'il témoigne d'une retenue adaptée à la fonction qu'il envisage d'endosser.

L'exposé fait l'objet d'une première note sur vingt points. Elle prend en compte la qualité de la présentation opérée par le candidat, la correction et la justesse des contenus qu'il a développés, et la pertinence des choix qu'il a opérés. La première partie de l'entretien permet de s'assurer que le travail exposé est bien le fruit d'une réflexion personnelle et scientifiquement fondée du candidat.

La note attribuée à l'issue de l'entretien validera quant à elle la qualité formelle et conceptuelle de la réflexion personnelle proposée et de l'interaction engagée avec les membres de jury. Le candidat sera évalué sur ses qualités d'argumentation, de cohérence, de pertinence, et sur la réalité de ses compétences didactiques et épistémologiques. Le jury pourra ainsi demander au candidat d'explicitier un certain nombre de choix disciplinaires, didactiques et pédagogiques opérés dans la construction de la séquence, de préciser ou d'illustrer des contenus scientifiques développés ou évoqués, et de mettre en évidence les points d'articulation entre les deux parties du dossier.

Le jury apprécie en particulier la capacité du candidat à :

- Justifier les choix de la séquence pédagogique et des fondements scientifiques ;
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec les compétences à construire ;
- Argumenter un choix d'activités pédagogiques en relation avec le développement de l'enfant ;
- Faire preuve de réactivité, de prise de recul ;
- Réfléchir en termes d'enjeux : scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels, sociaux ;
- Mettre son travail en perspective (le sujet a réellement été réfléchi et interrogé) ;
- Témoigner de qualités d'écoute permettant d'entrer facilement dans l'échange et de réagir de façon pertinente et adaptée aux remarques, propositions, interrogations du jury ;
- Maîtriser les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques.

Mais plus encore, le jury apprécie qu'un candidat fasse preuve d'un bon sens pragmatique, fondé sur des connaissances solides et mis en situation grâce à des repères professionnels coordonnés et articulés.

2.1.4. Remarques sur la prestation des candidats

REMARQUES GÉNÉRALES :

De manière générale, les membres de jury ont observé avec satisfaction que les candidats ont désormais une connaissance précise des attendus institutionnels relatifs à cette épreuve. Les dossiers ont été préparés avec soin, les connaissances scientifiques sur les sujets traités sont globalement maîtrisées et les exposés témoignent d'une forme globale de sérieux dans la préparation.

Le jury attire l'attention des candidats sur la qualité linguistique (lexique, orthographe, syntaxe) de leurs prestations, écrite (dossier) et orales (exposé et entretien). En effet, la précision et la rigueur sont de mise, non seulement à l'occasion du concours mais dans l'ensemble des activités professionnelles développées par un futur professeur. Le registre de langue doit donc être constamment adapté à la situation de communication vécue et le jury ne saurait se satisfaire d'une langue familière, emblématique d'une posture indûment relâchée.

Les dossiers remis aux membres du jury sont d'ordinaire lisibles et bien rédigés. Le choix de la police de caractère n'est pas anodin, la taille de la police retenue non plus : le dossier constitue le premier élément d'interaction avec le jury. Lisible, aéré, clairement organisé, il témoigne d'un souci de communication efficace avec le lecteur. Le jury souligne ainsi l'intérêt de signaler en début de dossier le domaine traité, la thématique retenue, le titre donné au dossier ainsi que la problématique abordée le cas échéant. Il remercie tout particulièrement les candidats qui, ayant choisi certains thèmes traités à l'envi (l'eau par exemple), ont fait l'effort de les aborder selon un angle d'approche plus personnel ou contextualisé. Il rappelle à l'inverse que le plagiat, à plus d'un titre, n'a pas sa place dans un concours de recrutement de futurs professeurs.

Les candidats doivent absolument veiller à la qualité (au sens visuel, mais aussi intellectuel) des documents qu'ils sélectionnent pour nourrir leur propos : ces derniers doivent être de taille raisonnable, d'une qualité visuelle irréprochable, et d'une pertinence indéniable au regard de la réflexion développée. Le jury a apprécié les dossiers rédigés dans un français de bonne tenue (syntaxique et orthographique notamment), attendu impératif d'un futur professionnel de l'enseignement. Il a apprécié de trouver une description brève mais concrète des séances, permettant une projection aisée dans l'action envisagée (questions posées aux élèves, consignes données, supports retenus). Il a apprécié de naviguer avec fluidité dans les dossiers dont la mise en page facilitait la lecture et dont la typographie permettait d'identifier aisément les sources et références mobilisées (et de mesurer le regard critique et l'honnêteté intellectuelle du candidat). Il a constaté que les traces d'élèves constituent des supports souvent riches de réflexion pour le candidat et d'échanges lors de l'entretien. De manière générale, il a apprécié les dossiers structurés de manière évidente (pagination, sommaire, sources et références, bibliographie étoffée mais ciblée) autour d'une problématique explicite traitée de part en part avec

précision et méthode (exemples, schémas, illustrations, productions, fondements scientifiques, questionnement réflexif, arguments, conclusion).

La majorité des dossiers et des exposés prend bien en compte les programmes en vigueur (2015 pour l'école maternelle et l'enseignement moral et civique, 2016 pour les autres disciplines) et les candidats doivent veiller à rester dans le cadre de ces programmes et dans le cadre du domaine de spécialité dans lequel ils se sont inscrits au concours. Une lecture fine et analytique de la formulation des programmes s'impose donc : les candidats les plus efficaces s'appuient d'ailleurs sur une telle lecture pour développer et structurer leur propos et, loin de se contenter d'aller chercher d'emblée des pistes de mise en œuvre des programmes dans la rubrique « pistes d'activités » des programmes, ils en questionnent l'intégralité pour y trouver leurs propres pistes de mise en œuvre. Ils dépassent la présentation linéaire pour articuler constamment et avec justesse la problématique retenue avec la séquence proposée.

La plupart des candidats disposent de connaissances théoriques solides, d'un point de vue disciplinaire et didactique. Les candidats ayant réalisé leur dossier sur le mode du copier-coller sont très vite mis en difficulté durant l'entretien, faute de pouvoir témoigner d'une maîtrise des concepts qu'ils ont compilés. Il en va de même pour les candidats dont le propos repose sur des idées préconçues ou une approche intuitive du métier de professeur. Les meilleurs candidats ont veillé à approfondir leurs connaissances scientifiques dans les domaines abordés et à enrichir leur culture personnelle sur les éléments connexes au sujet retenu. Ils ont su s'appuyer sur des manuels de lycée pour élargir leurs maitrise du domaine présenté, ont considéré les questions de société relatives au domaine et considéré les enjeux de formation réels afférents au dossier présenté. Ainsi par exemple, certains candidats, disposant d'une représentation pertinente de chacun de ces domaines, ont su expliciter les liens entre Histoire des arts, Arts et Histoire, et les utiliser à bon escient dans leurs réflexions sur les enjeux de formation.

Le champ didactique fait désormais l'objet d'une maîtrise assez juste, que ce soit en termes de courants didactiques mentionnés ou de lexique utilisé. Les fléchages opérés (démarches, compétences, outils, intentions, etc.) et les termes choisis sont en général adaptés, et dûment corrélés aux attendus des programmes. Pour autant, les meilleurs candidats démontrent une maîtrise qui dépasse la dénomination des objets didactiques convoqués pour en montrer, concrètement, les réalisations dans la séquence soumise à l'échange avec le jury. Ainsi, dans le domaine de l'Enseignement Moral et Civique par exemple, les candidats les plus à l'aise ont-ils su expliciter, en termes d'apprentissages en jeu et de tâche réelle de l'élève, les enjeux de formation contenus dans les termes *dilemmes*, *débats* et *discussions à visée philosophique*.

Les candidats qui ont été capables de corréler voire d'articuler contenus disciplinaires et démarches didactiques ont opéré un saut qualitatif non négligeable dans la réussite à cette épreuve de mise en situation professionnelle. Les meilleurs candidats ont su faire le lien entre les deux parties et ainsi attesté d'une cohérence explicite entre leurs connaissances scientifiques et didactiques, au service d'une mise en œuvre pédagogique opérationnelle (liens entre savoir savant et savoir enseigné). La description de dispositifs pédagogiques ne saurait suffire : il s'agit pour le candidat de donner à voir les processus cognitifs engagés dans les dispositifs retenus, d'en expliciter les enjeux et d'en montrer la pertinence au regard de l'âge des élèves et des objectifs d'enseignement visés.

La prise en compte du public visé, et de ses aptitudes, est à cet effet centrale, et dans l'ensemble mieux appréhendée par les candidats. Le jury observe d'ailleurs que ceux qui ont cherché à éprouver tout ou partie de leur séquence disposent d'atouts complémentaires lorsqu'il s'agit d'analyser la pertinence de leurs propositions pédagogiques. Ils sont aussi mieux à même de contextualiser leur propos et de problématiser une situation d'apprentissage adaptée aux élèves. La partie pédagogique du dossier doit illustrer la préoccupation des candidats pour les élèves. Des connaissances actualisées en neurosciences peuvent soutenir une réflexion en ce sens, tout comme une réflexion sur l'évaluation et la gestion de l'hétérogénéité s'impose. La conception du cycle 3 développée par les candidats interroge tout autant la notion de progression pour les élèves évoluant de l'école au collège que celle, par exemple, des perspectives de travail entre enseignants. Si cette dimension est moins souvent évoquée, elle peut cependant nourrir avec pertinence la réflexion des candidats.

Ce que le jury souhaite avant tout repérer dans les échanges, souvent nourris, qu'il engage avec le candidat, c'est la capacité qu'a celui-ci de relier des connaissances et compétences scientifiques et didactiques relatives au domaine et au sujet travaillés à ses connaissances sur le développement de l'enfant. Le professeur en devenir qui se présente à l'épreuve de mise en situation professionnelle doit en effet faire apparaître les enjeux de la

transposition didactique et mettre en lumière devant le jury le réel de la classe. Il s'agit de montrer qu'il conçoit avec justesse l'indispensable articulation entre concepts (scientifiques, disciplinaires, programmatiques, didactiques) et accompagnement des élèves dans leurs démarches, et d'en témoigner avec précision, méthode et conviction lors de l'ensemble de la prestation devant les membres du jury. Les candidats qui parviennent à penser leur place et celle des élèves en coarticulation sont les plus performants. Les connaissances solides de certains candidats sur les étapes du développement de l'enfant, les démarches d'enseignement (approche spiralaire, élève au cœur de ses apprentissages) ou d'apprentissage (démarche de projet, démarche de création, démarche d'investigation), leur ont offert des angles d'analyse très pertinents pour soutenir leurs propos lors de l'entretien notamment.

Les attendus de l'épreuve de mise en situation professionnelle dépassent ceux d'un exposé linéaire du dossier soumis à la lecture attentive et analytique du jury ou d'une soutenance de mémoire de stage. Une réflexion sur les modalités de présentation du dossier et sur les pistes offertes au jury pour l'entretien s'impose donc dès la conception du dossier. Il importe, dès la présentation du dossier, que le candidat témoigne d'une vision personnelle et dûment étayée des enjeux d'enseignement et d'apprentissage relatifs au domaine qu'il a choisi. Le candidat doit donc se montrer curieux, et chercher à alimenter ses réflexions par des lectures, des recherches, des échanges avec les formateurs : autant de richesses pour entendre et comprendre les questions du jury, et y répondre avec pertinence. Il importe également que les conditions pratiques de cette présentation soient envisagées avec rigueur, et expérimentées en amont de l'épreuve. L'utilisation du support numérique ou du tableau blanc ne s'improvisent pas et si, pour certains candidats, ces outils de communication ont soutenu avec efficacité et à-propos la présentation du candidat, nombreux sont ceux qui se sont trouvés en difficulté pour gérer ces outils dans la situation de stress inhérente à un oral de concours.

L'entretien est mené dans la continuité des propos tenus par les candidats. Si la première partie de l'échange peut amener le jury à demander des précisions sur les concepts ou notions abordées (ce qui induit de la part du candidat une maîtrise des concepts bien au-delà des formules incantatoires), la seconde vise à mesurer la capacité du candidat à s'adapter, à prendre en compte de nouveaux éléments ou à reconsidérer des propositions au regard de paramètres insuffisamment pris en compte, tels que l'âge des élèves par exemple. Le candidat peut prendre le temps de réfléchir et d'argumenter sa réponse en écoutant activement les questions qui lui sont posées. Il doit veiller à s'engager dans une véritable réponse plutôt que de tâtonner à la recherche de la réponse soi-disant attendue du jury. La capacité du candidat à intégrer les éléments nouveaux apportés par le jury pour étoffer ou à préciser la pensée initialement développée, la qualité de son écoute et son agilité intellectuelle pour cheminer avec le questionnement du jury et mobiliser rapidement des connaissances justifiant des choix ou des illustrations concrètes du propos général abordé, constituent autant d'éléments structurant la pratique professionnelle d'un enseignant que le jury s'efforce d'évaluer durant l'entretien. Il s'agit dès lors pour le candidat de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pour justifier ou amender avec justesse les choix qu'il a opérés : l'esprit critique et les capacités réflexives constituent de sérieux atouts pour exercer sereinement et efficacement le métier de professeur.

REMARQUES PARTICULIÈRES PAR DOMAINES :

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des remarques faites dans les rapports de jury des années précédentes : elles constituent des points d'appui non négligeables dans la préparation du concours. Il attire également l'attention des candidats sur la pertinence d'une réflexion globale, au-delà du seul domaine de spécialité qu'ils choisissent de présenter à l'épreuve de mise en situation professionnelle. Dès lors, la lecture des remarques relatives aux autres spécialités peut également éclairer les candidats se préparant activement au concours.

- Arts visuels

Les candidats se sont, de manière générale, montrés capables de présenter des connaissances sur les œuvres citées dans le dossier en lien avec les choix opérés dans la séquence. Le choix des œuvres sur lesquelles s'appuient les propos des candidats est globalement pertinent, et le jury a apprécié tant la qualité visuelle des reproductions d'œuvres que la sélection des images des travaux des élèves. L'illustration par des productions d'élèves s'est souvent avéré facilitante et porteuse dans l'interaction menée entre le jury et les candidats.

Plusieurs candidats ont su utiliser le paperboard de manière appréciable : présentation sous forme de carte mentale, schéma explicatif de la construction d'une œuvre, etc. La présentation du dossier doit être pensée de manière active : il ne s'agit pas d'habiller le propos à l'aide de gadgets mais d'apporter une réelle plus-value pédagogique et communicative grâce à l'outil ou au support choisis.

Le recours au support numérique n'a pas toujours apporté une plus-value à la présentation et à l'entretien, à l'exception des productions d'élèves.

Il convient d'affiner les modalités de mise en œuvre (organisation spatiale, matérielle, temporelle, etc.) afin de démontrer une articulation pertinente entre notions appréhendées, compétences visées et apprentissages construits. À ce stade, la question de l'évaluation et des modalités de remédiation est encore insuffisamment envisagée par les candidats.

De même, concernant le lien avec la maîtrise de la langue française, le jury invite les candidats à dépasser le stade des apports lexicaux pour réfléchir davantage aux outils langagiers liés à la syntaxe, la structuration du discours ou des écrits par exemple.

- Géographie

Les dossiers soumis à l'étude du jury ont, dans l'ensemble, montré la prise en compte par les candidats des recommandations faites les années passées.

Les connaissances scientifiques sont davantage ciblées et mieux intégrées dans l'économie générale du dossier. La conception de la géographie dépasse désormais pour la plupart des candidats la seule dimension de l'analyse de paysages, pour traiter la problématique de l'organisation de l'espace. Les concepts-clés tels que ceux d'espace, de spatialisation, de territoire, de paysage, de flux, de pôles, de dynamique demeurent d'actualité pour structurer efficacement le propos du candidat. Il convient également de connaître les outils du géographe tels que le plan, la carte, la photographie, le croquis, le schéma, les applications numériques (géoportail par exemple).

Le jury encourage les candidats à affiner leur maîtrise des contenus de géographie au regard des sujets choisis en cycle 1 ou cycle 2 notamment : une vision plus générale du parcours géographique de l'élève à l'école primaire permet de mieux répondre aux enjeux du concours.

Une meilleure connaissance de l'épistémologie de la discipline et une maîtrise plus fine du vocabulaire lié à la spécificité du domaine s'avèrent porteuses dans la conception du dossier, la présentation de la mise en œuvre ainsi que la réflexion pédagogique et didactique liée à la spécialité. La lecture critique de manuels de géographie récents peut notamment aider les candidats à actualiser leurs connaissances et à problématiser leur réflexion en relation avec les programmes dans le domaine de spécialité.

Le jury rappelle que la progressivité dans la construction des compétences spécifiquement visées doit être pensée en relation avec l'âge des enfants et les mises en œuvre envisagées correspondre aux réalités de terrain.

- Histoire

Dans l'ensemble, les candidats disposent de connaissances historiques solides et connaissent le découpage conventionnel des différentes périodes historiques. Ils sont capables de contextualiser, de situer les enjeux d'apprentissage de la discipline et de situer ces enjeux dans leurs possibles relations aux autres disciplines. Ils savent témoigner d'une connaissance théorique inscrite dans une historiographie récente et à jour.

Une maîtrise des attendus de cycles et de la progressivité interne des programmes s'avère un atout certain pour mener à bien la réflexion attendue d'un futur professeur. De même, on attend d'un candidat qu'il puisse élargir son propos à des connaissances ou des enjeux proches du domaine et du sujet choisis. Une bonne inscription du sujet dans une conception plus large et maîtrisée de l'histoire et de son enseignement offre matière à des analyses de qualité pour de futurs professeurs. Ainsi, un candidat proposant un dossier sur la Révolution française doit être capable d'élargir sur Napoléon I^{er} et/ou la démocratie d'aujourd'hui.

Par ailleurs, le jury attire l'attention des candidats sur les risques de hors-sujet, par exemple dans « structurer le temps » en maternelle et « découvrir le monde ». Sur ce point, il convient d'inscrire résolument son sujet dans

une discipline tout en préservant des aspects transdisciplinaires et le recours à la polyvalence du professeur des écoles.

La corrélation entre objectifs annoncés, compétences visées et mise en pratique a permis aux meilleurs candidats de développer un propos de qualité. En effet, la problématisation des dossiers est à ce prix. De même, un travail rigoureux de sélection des supports et d'analyse des sources retenues a offert matière à une réflexion épistémologique, pédagogique et didactique porteuse.

In fine, le recours aux outils numériques ne se justifie pas toujours et peut parfois desservir le candidat.

- Enseignement moral et civique

Les candidats ont témoigné d'une maîtrise accrue des nouveaux programmes et de leurs enjeux, notamment en termes de parcours de l'élève. Si la clarification de la notion de « valeurs » s'impose encore pour certains, les objectifs des dilemmes moraux ou des débats à visée philosophique sont mieux appréhendés par une majorité de candidats. La question de l'évaluation demeure globalement à traiter, pour mieux catégoriser les objectifs en termes de priorité, du point de vue des apprentissages notamment. Les outils de l'enseignement moral et civique doivent être mieux pensés, et une exploration active et critique des ressources Eduscol s'impose pour opérer des choix pertinents.

La question des supports de travail et des traces écrites en enseignement moral et civique n'est pas toujours approfondie et/ou maîtrisée par les candidats.

- Histoire des arts

Les candidats ont bien intégré les remarques faites dans les rapports précédents. Au-delà de connaissances solides, d'une réflexion fondée sur des références actualisées, nombreuses et variées, ils témoignent dans l'ensemble d'un engagement juste dans le traitement des problématiques induites par ce domaine de spécialité.

La prise en compte du parcours de l'élève, la centration sur son activité réelle et la progressivité des apprentissages visés demeurent d'actualité. Le jury invite les candidats à s'assurer que leur propos prenne toujours en compte celui qu'il servira : l'élève.

- Éducation musicale

La maîtrise des notions de base, à savoir les paramètres du son, les principes d'organisation des deux activités fondamentales que sont l'écoute musicale et la pratique instrumentale, la connaissance de référence des œuvres pour chaque cycle, constituent des éléments indispensables sur lesquels fonder la réflexion attendue d'un candidat.

De manière générale, les candidats connaissent l'architecture d'une séance d'éducation musicale : échauffement, mise en œuvre vocale et écoute. Ils s'efforcent d'adopter le point de vue de l'élève dans les propositions faites.

De solides connaissances sur le PEAC et ses enjeux offrent matière à traiter le domaine avec justesse et à proposer des mises en activité pertinentes. L'exploration des ressources institutionnelles (Eduscol, Music'prim, etc.) doit soutenir la réflexion.

Les candidats doivent être vigilants quant à l'adéquation de leurs propositions avec l'âge des élèves concernés, à la mise en activité réelle de l'élève, à sa place dans les situations évoquées. Ils doivent aussi s'assurer que ces propositions sont explicitement positionnées dans le cycle idoine et doivent sélectionner avec soin les compétences travaillées et les références mentionnées.

Il est à noter qu'une illustration chantée et rythmée et/ou une expérience de pratique instrumentale dans la classe (qui peuvent être présentées dans le dossier et mises à disposition sous format numérique) enrichissent notablement la présentation et servent de point d'appui à un questionnement concret. De même, une exploitation judicieuse des outils numériques peut s'avérer utile pour animer le propos : insertion d'images, présentation visuelle, infographie, etc.

Le jury a tout particulièrement apprécié la capacité de certains candidats à élargir les enjeux de l'option en faisant référence à l'ensemble des domaines artistiques (lien entre éducation musicale, arts visuels, littérature...) ou en prenant en considération les enjeux sociétaux liés au domaine, témoignant ce faisant d'une bonne culture générale au regard des enjeux du métier de professeur des écoles.

Il convient de garder à l'esprit qu'une pratique musicale personnelle experte ne constitue pas un gage de réussite et parfois dessert le candidat.

La problématique de l'évaluation est mieux prise en compte, tout comme la nécessité de porter un regard positif sur l'élève et l'évolution de ses apprentissages. Une approche conceptuelle de ces notions est indéniablement utile, mais les gestes professionnels associés peuvent être explicités avec profit dans les échanges avec le jury.

Celui-ci salue la qualité d'une réflexion développée autour des démarches transversales de transdisciplinarité et de pluridisciplinarité et qui, dépassant le stade de la déclaration d'intention, s'adosse à des exemples précis. En creusant les situations d'apprentissage, les candidats se mettent en condition pour répondre aux enjeux de l'épreuve, que les questions du jury visent à leur permettre d'approfondir.

- Sciences et technologie

De manière générale, les candidats se sont bien préparés et témoignent d'une maîtrise assez solide des fondements scientifiques. Ceux qui ont convaincu le jury ont fait preuve d'une approche scientifique rigoureuse, en lien avec les démarches et les méthodes préconisées. Ils ont su prendre en compte les représentations plausibles des élèves, pour proposer une mise en œuvre pédagogique pertinente.

Au-delà de la référence à la démarche d'investigation scientifique ou à la démarche de projet, les meilleurs candidats savent en mesurer les effets pratiques induits et les prendre en considération dans les propositions qu'ils élaborent et les échanges menés avec le jury.

Ils savent également dépasser le seul thème abordé pour ouvrir le champ des connaissances scientifiques et intégrer une réflexion fondée sur l'interdisciplinarité et la dimension transversale des compétences. On citera par exemple une séquence sur les séismes, pour laquelle des connaissances sur les plaques tectoniques et le volcanisme constituent un apport non négligeable. Des représentations concrètes d'application dans la vie quotidienne des enjeux de la séance retenue permettent un ancrage appréciable dans le réel des élèves. Ils inscrivent la séquence présentée et l'enseignement des sciences dans une connaissance fine de la construction et de la diversité des compétences en jeu dans l'enseignement de la science et de la technologie, et envisagent une progressivité sur les 3 cycles.

Le jury attire l'attention des candidats sur le fait qu'une trop grande expertise dans un domaine peut s'avérer contre-productive, le candidat perdant de vue les enjeux sous-jacents du domaine dans lequel il inscrit sa réflexion ou les spécificités du public auquel il envisage de s'adresser. On citera ainsi le cas des candidats qui, ayant choisi un sujet relatif à la programmation, se sont vus pénalisés faute d'avoir établi l'indispensable lien avec un projet technologique (la seule programmation relève en effet du domaine des mathématiques) ou ceux qui, oubliant les élèves et les enjeux d'apprentissage pour eux, développent un propos de spécialiste disciplinaire et non de professionnel de l'apprentissage.

L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE :

Des supports numériques ont été joints aux dossiers papiers dans un nombre limité de cas.

CRPE Session 2018	Géographie	Histoire	Enseignement moral et civique	Histoire des arts	Arts visuels	Education Musicale	Sciences et technologie
Nombre de supports	5	15	3	2	11	26	11
Nombre de candidats	49	115	75	18	42	47	242
Pourcentage supports / candidats	10,2%	13%	4%	11,1%	26,2%	55,3%	4,5%

Ce nombre est en légère baisse par rapport à la session précédente (14,1% en 2017, 12,4% en 2018). Le jury souligne que le support numérique ne constitue pas toujours une plus-value bénéficiant au candidat.

2.2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 3 heures

- 1^{re} partie : un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) ;
- 2^{ème} partie : dossier de 5 pages maximum portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire.

Durée : 1 heure et 15 minutes

- 1^{re} partie : exposé de 10 minutes, entretien 20 minutes ;
- 2^{ème} partie : exposé de 15 minutes, entretien 30 minutes.

Notation : 100 points

- 1^{re} partie : 40 points ;
- 2^{ème} partie : 60 points, dont 20 points pour l'exposé et 40 points pour l'entretien.

Finalités :

- Évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'EPS et sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.
- Évaluer les connaissances du candidat sur le système éducatif français (école primaire), sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

2.2.1. Première partie

Comme l'indique le texte du bulletin officiel, la première partie de l'épreuve vise à évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Reconnaissant l'inexpérience professionnelle de la plupart des candidats, les membres du jury cherchent davantage à repérer et à apprécier les potentialités effectives de chacun d'entre eux en matière de conception et de mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

Ces potentialités sont reconnues et justement valorisées lorsque le candidat, à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logiques des élèves), est capable de créer des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations.

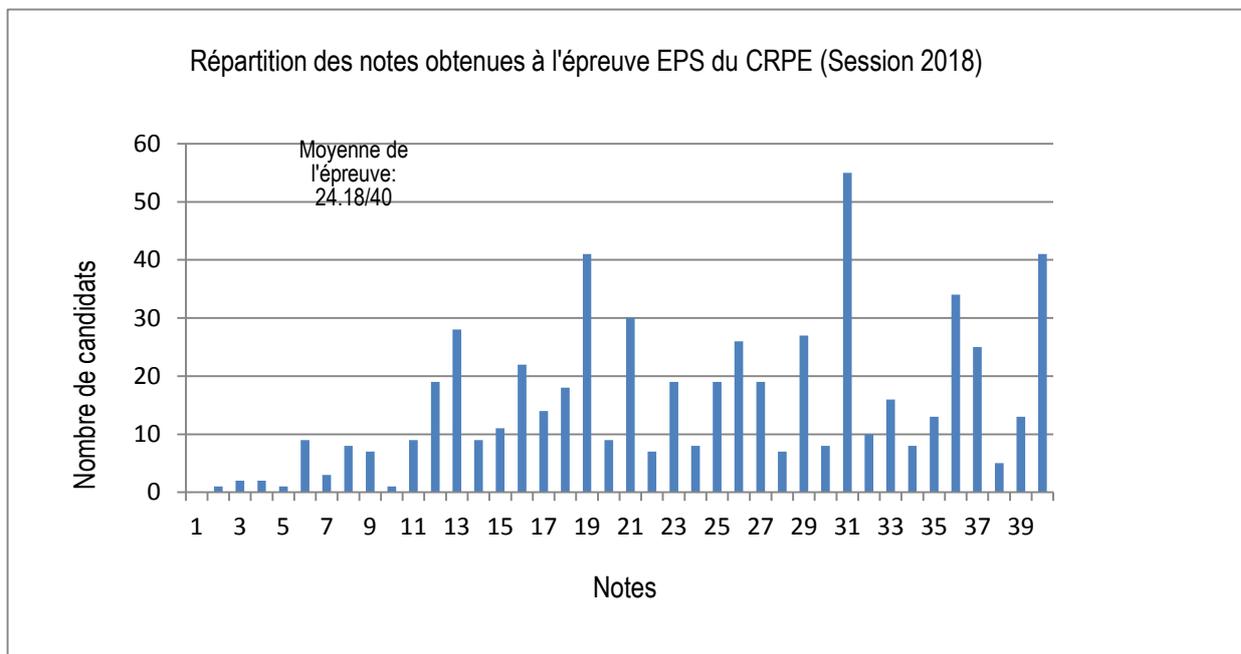
Afin de reconnaître avec le plus d'objectivité possible ces potentialités recherchées, les membres de jury apprécient les prestations de chaque candidat à partir de critères d'évaluation communs et partagés. Le jury évalue la capacité du candidat à expliciter, justifier, argumenter ses choix, à les compléter ainsi que son aptitude à analyser et discuter les alternatives qui lui ont été soumises pour enrichir ses propositions au cours de l'entretien.

Le jury apprécie aussi la pertinence des connaissances mobilisées par le candidat, ainsi que son éthique professionnelle, sa réactivité et sa capacité à interagir avec lui (capacité d'écoute, clarté de la réflexion, précision du vocabulaire).

À l'issue de la prestation du candidat, le jury propose une note globale sur 40 points sans distinction entre l'exposé et l'entretien. Cette note est par la suite ajoutée à celle sur 60 points de la seconde partie de l'épreuve pour un total de 100 points.

2.2.1.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2018 est de 24,18 sur 40 (session 2017 : 23,25 sur 40 ; session 2016 : 22,50 sur 40).



Il faut tout d'abord relever, comme pour les sessions précédentes, le bon niveau d'ensemble des candidats. Les membres du jury ont apprécié la qualité de nombreuses prestations, tant du point de vue de la pertinence des démarches de conception proposées que par l'identification des enjeux liés à l'enseignement de l'EPS dans le cadre d'un projet éducatif plus global (41 candidats ont obtenu la note maximale cette année).

Bien évidemment, ces prestations de haut niveau ne représentent pas à elles seules la réalité de toutes celles observées et évaluées. Certains candidats font encore montre de propositions peu abouties ou inappropriées qui mettent en évidence, la plupart du temps, une préparation tardive, inefficace voire inexistante.

Les informations communiquées dans ce rapport ont précisément vocation à apporter certains éléments permettant aux candidats et aux formateurs d'optimiser la préparation à cette épreuve difficile.

2.2.1.2. Quatre profils de candidats

Une nouvelle fois, cette session a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats. Ils correspondent, pour chacun d'eux, à un niveau de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 40 points (du profil 1 vers le profil 4).

	Session 2018	Session 2017	Session 2016
Profil 1	6%	8%	14%
Profil 2	34%	31%	31%
Profil 3	33%	30%	32%
Profil 4	27%	31%	23%

Les remarques formulées dans le tableau synthétique suivant doivent permettre aux futurs candidats de percevoir les attendus du jury et, éventuellement, d'orienter leurs stratégies de préparation.

Profil 1 (0 – 10 points)	Exposé	<p>-Les candidats de ce niveau ne répondent pas aux attentes de l'épreuve. Les propositions sont formelles ou génériques, voire irréalisables.</p> <p>-Le projet de formation disciplinaire est soit absent, soit très peu évoqué ou reprend les éléments de la question sans les exploiter ; ceux-ci sont parfois même contournés ou oubliés.</p> <p>-L'articulation des mises en œuvre et du projet de formation est inexistante.</p> <p>-Les situations d'apprentissage sont proches de la simple mise en action des élèves avec des exercices totalement inadaptés aux caractéristiques contextuelles.</p> <p>-Les transformations, motrices et/ou méthodologiques et sociales, sont ici absentes.</p> <p>-La logique de conception n'est pas perçue, la proposition n'est pas fondée.</p> <p>-Les critères d'irrecevabilité retenus dans cette épreuve sont : la mise en danger avérée des élèves, le manque d'éthique réitéré du candidat.</p> <p>-Dans la forme, l'exposé est peu structuré. Le temps mis à disposition n'est pas exploité ou utilisé à des fins ne correspondant pas aux attentes.</p>
	Entretien	<p>-Le candidat ne fait pas évoluer sa proposition initiale malgré les ouvertures proposées par le jury. Il reste parfois ancré sur des propositions pourtant largement discutées par le jury.</p> <p>-L'argumentation du candidat est peu distanciée ou insuffisante.</p> <p>-Le candidat subit véritablement cette seconde partie de l'épreuve.</p>
Profil 2 (11 - 20 points)	Exposé	<p>-Les candidats de ce niveau tentent généralement d'adapter au sujet proposé une « solution recette » construite lors de leur préparation au concours. En conséquence, le projet de formation disciplinaire et les mises en œuvre proposées témoignent d'une approche juxtaposée. Les transformations motrices et/ou méthodologiques et sociales restent implicites.</p> <p>-Les dispositifs d'apprentissage existent sans contenu identifié. Les apprentissages sont considérés comme allant de soi dans le cadre de la situation proposée. Les transformations visées peuvent être annoncées mais jamais mises en œuvre au sein de la leçon. Elles sont identiques pour tous les élèves et ne peuvent permettre qu'incidemment à quelques-uns d'évoluer dans leur motricité. De ce fait, le jury peine à identifier la valeur ajoutée des propositions.</p> <p>-La logique de conception est principalement organisée par l'APSA support.</p> <p>-Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait de timides propositions basées sur des connaissances générales sur la santé.</p> <p>-Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.</p>
	Entretien	<p>-Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. Pour autant, ils ne cherchent pas ou ne profitent pas des ouvertures proposées pour enrichir de manière significative leurs propositions initiales.</p> <p>-Les réponses apportées paraphrasent encore trop souvent les éléments déjà énoncés dans l'exposé.</p> <p>-Les candidats sont réactifs mais ne prennent pas le recul nécessaire pour faire évoluer leur proposition initiale.</p>

Profil 3 (21 – 30 points)	Exposé	<p>-Le candidat agit en concepteur. Il cherche à déterminer les conditions singulières et favorables d'apprentissage à mettre en œuvre pour répondre à un ou plusieurs problèmes identifiés.</p> <p>-Il prend appui sur les caractéristiques typiques des élèves et sur l'APSA support pour tenter de répondre aux attentes institutionnelles.</p> <p>-Les objectifs de transformations (moteurs, sociaux et méthodologiques) sont clairement définis et identifiés.</p> <p>-Les cadres d'action (situations, progression) proposés n'opérationnalisent pas toujours les objectifs définis ou semblent peu fonctionnels. Pour autant, la démarche proposée est cohérente et prometteuse.</p> <p>-Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait preuve d'une vraie réflexion sur les enjeux, qui trouve là encore quelques limites dans sa mise en œuvre effective.</p> <p>-Dans la forme, l'exposé est structuré et rend lisible une démarche de conception.</p>
	Entretien	<p>-Les candidats sont ouverts à l'échange et soucieux de répondre aux questions du jury. En s'appuyant sur les questions posées par le jury, ils réinterrogent et complètent leurs propositions initiales pour les rendre plus réalistes, plus pertinentes au regard des objectifs fixés.</p> <p>-Les réponses apportées au jury mettent en avant une prise de recul constructive mobilisant de nouvelles connaissances et d'autres capacités.</p>
Profil 4 (31 – 40 points)	Exposé	<p>- Le candidat agit en concepteur, metteur en scène. Il crée des contextes d'apprentissage adaptés, signifiants et porteurs de transformations à partir d'une analyse problématisée des différents éléments qui structurent l'enseignement de l'EPS (références institutionnelles, logique des APSA support, logiques des élèves).</p> <p>-Les cadres d'action (situations, progression) proposés opérationnalisent les objectifs définis. Ils sont articulés et combinés. Ils mettent en évidence une démarche réfléchie et fondée à partir d'hypothèses explicatives clairement explicitées.</p> <p>-Les mises en œuvre présentées apportent une plus-value à la formation des élèves en proposant des différenciations pertinentes et des régulations. Les transformations engagées chez les élèves sont explicites, articulées entre elles (motrices, méthodologiques et sociales) et envisagées de manière évolutive.</p> <p>-Les élèves à besoins particuliers font l'objet d'une plus grande attention à l'aide de régulations explicites et adaptées, ce qui révèle une posture éthique appréciée du jury.</p> <p>-Dans la cadre de l'éducation à la santé, le candidat fait preuve d'une vraie réflexion sur les enjeux qui s'opérationnalisent directement dans les diverses propositions (y compris interdisciplinaires).</p>
	Entretien	<p>-L'entretien est ou devient un véritable échange entre les membres du jury et le candidat.</p> <p>-Les réponses sont toujours structurées, justifiées, argumentées et apportent une réflexion à la question posée.</p> <p>-Le candidat fait preuve d'engagement dans ses propositions et ose prendre certains risques mesurés pour mieux appréhender les éventuels obstacles aux apprentissages.</p> <p>-Il fait déjà montre d'une certaine posture professionnelle.</p>

2.2.1.3. Remarques pour les candidats et les centres de formation

Les différentes remarques déjà formulées dans le tableau précédent n'ont pas pour objectif de conduire les candidats à inscrire leurs propositions dans un format attendu et/ou prescrit. Bien au contraire, les possibilités de réponses aux problèmes posés par le sujet sont multiples tant dans la forme que sur le fond. Les membres du jury, sensibles à la nouveauté, attendent simplement que les propositions du candidat soient explicites, intelligibles, fondées et qu'elles s'inscrivent dans le cadre institutionnel en vigueur au moment de l'épreuve. Afin de permettre aux candidats de se préparer au mieux à cette épreuve exigeante, les membres du jury ont souhaité faire part des erreurs les plus fréquemment rencontrées et formuler quelques conseils de préparation.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées

- Les candidats cherchent à « plaquer » une réponse-type construite lors de la préparation au concours, souvent au détriment d'une analyse problématisée du sujet.
- Les candidats cherchent à faire valoir des connaissances liées à l'APSA support, au détriment d'une mise en évidence de leurs capacités à concevoir l'acte d'enseigner l'EPS.
- Les candidats s'adressent encore trop souvent à des entités abstraites ou des élèves génériques et ne prennent pas en considération les particularités liées à l'âge et/ou au niveau de maturation des élèves concernés.
- Les candidats confondent « situation », « progression », « séquence ».
- Les candidats juxtaposent des propositions sans liens établis ou véritable cohérence.
- Les candidats proposent des situations sans avoir précisé a priori ou a posteriori les connaissances à faire construire par les élèves et les capacités mobilisées.
- Les candidats ne formalisent pas d'objectifs de transformations liés à la motricité des élèves.
- Les candidats n'intègrent pas réellement les références institutionnelles dans leurs propositions (ils les citent).
- Les candidats ne s'interrogent pas suffisamment sur le « comment apprennent ou peuvent apprendre les élèves en EPS ? ».
- Les candidats ne portent pas une attention suffisante à la sécurité physique, affective des élèves.

Les conseils à porter à la connaissance des futurs candidats et des centres de formation

D'une manière générale, les candidats doivent prendre conscience que la préparation à cette épreuve doit être effective et anticipée. En valorisant davantage les capacités liées à la conception de l'enseignement de l'EPS plus que celles liées à la simple restitution des connaissances relatives aux APSA supports (connaissances pourtant nécessaires), la préparation à cette épreuve doit s'inscrire dans un projet global. Elle constitue une première étape dans le processus de formation et peut favoriser l'intégration de connaissances et de capacités directement réinvestissables dans d'autres contextes ou épreuves. A ce propos, les candidats doivent comprendre qu'il existe une corrélation entre ces deux parties d'épreuve (EPS, système éducatif) qui apparaissent pourtant bien différentes. Effectivement, les candidats qui obtiennent la note maximale à la première partie dédiée à l'EPS ont aussi généralement une excellente note à la seconde partie de l'épreuve concernant le système éducatif (36 des 41 candidats ayant obtenu la note de 40/40 à la partie EPS ont eu 100/100 sur l'ensemble de l'épreuve).

Lors de cette première partie de l'épreuve, toutes les questions proposées invitent les candidats à mettre en relation de manière significative quatre éléments essentiels : un niveau de classe, un contexte d'enseignement (situation – progression), une compétence à atteindre (en lien direct avec les impératifs réglementaires qui organisent l'enseignement de l'EPS dans le premier degré), un domaine d'activités motrices.

Dès lors, les candidats doivent comprendre que le jury attend qu'ils identifient ces relations, qu'ils les discutent et qu'ils les opérationnalisent au travers de propositions alliant trois impératifs : de cohérence, de pertinence (au regard des exigences du processus enseignement/apprentissage) et de justesse (au regard des contraintes spécifiques de l'activité support des acquisitions).

Enfin, les candidats sont invités à faire une distinction intelligible et explicite entre « une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice » et « une progression au sein d'un cycle d'activités » (cf rapport de jury de la session 2015). Dans tous les cas, le point d'ancrage de la discipline reste lié au développement moteur. Ceci nécessite, pour le candidat au CRPE, de posséder de réelles connaissances sur les enjeux de l'EPS à l'école.

Le jury invite donc les candidats à :

- Définir les éléments de la question et, en lien avec le contexte, à problématiser le sujet, à opérationnaliser leurs choix dans des propositions concrètes.
- Opérer des choix ciblés à partir d'éléments contextuels saillants pour formuler un projet de formation disciplinaire précis et pertinent, et se préserver d'un projet « fourre-tout ».
- Articuler toutes les mises en œuvre proposées au projet de formation.
- Exprimer clairement les acquisitions visées par leurs dispositifs d'apprentissage, d'un point de vue à la fois moteur, méthodologique et social ; mettre en évidence les variables et contraintes sur lesquelles jouer pour provoquer ces acquisitions.
- Questionner l'utilité des rôles sociaux, des outils mobilisés par les élèves, pour qu'ils constituent une aide réelle aux apprentissages.
- Respecter les valeurs éthiques de l'école et les traduire en propositions concrètes.
- Exploiter toutes périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel et singulier.
- Enrichir leurs connaissances des différents contextes d'enseignement par le partage d'information(s), d'expérience(s) entre pairs pour mieux connaître les différents publics et leurs spécificités.
- Mobiliser leurs connaissances théoriques acquises tout au long de leur cursus de formation pour justifier leurs choix didactiques et pédagogiques, notamment au niveau de la transformation de la motricité des élèves.
- Vivre des simulations en vue de proposer une prestation orale audible, présentant un niveau de maîtrise de la langue suffisant et en adoptant une posture favorable aux échanges.
- Anticiper des stratégies de communication par la construction de médias facilitant l'interaction avec le jury (schémas, tableaux, code couleurs, etc.)

Le jury attend des candidats une posture adaptée et une tenue correcte, en conformité avec une épreuve de recrutement de fonctionnaire de catégorie A.

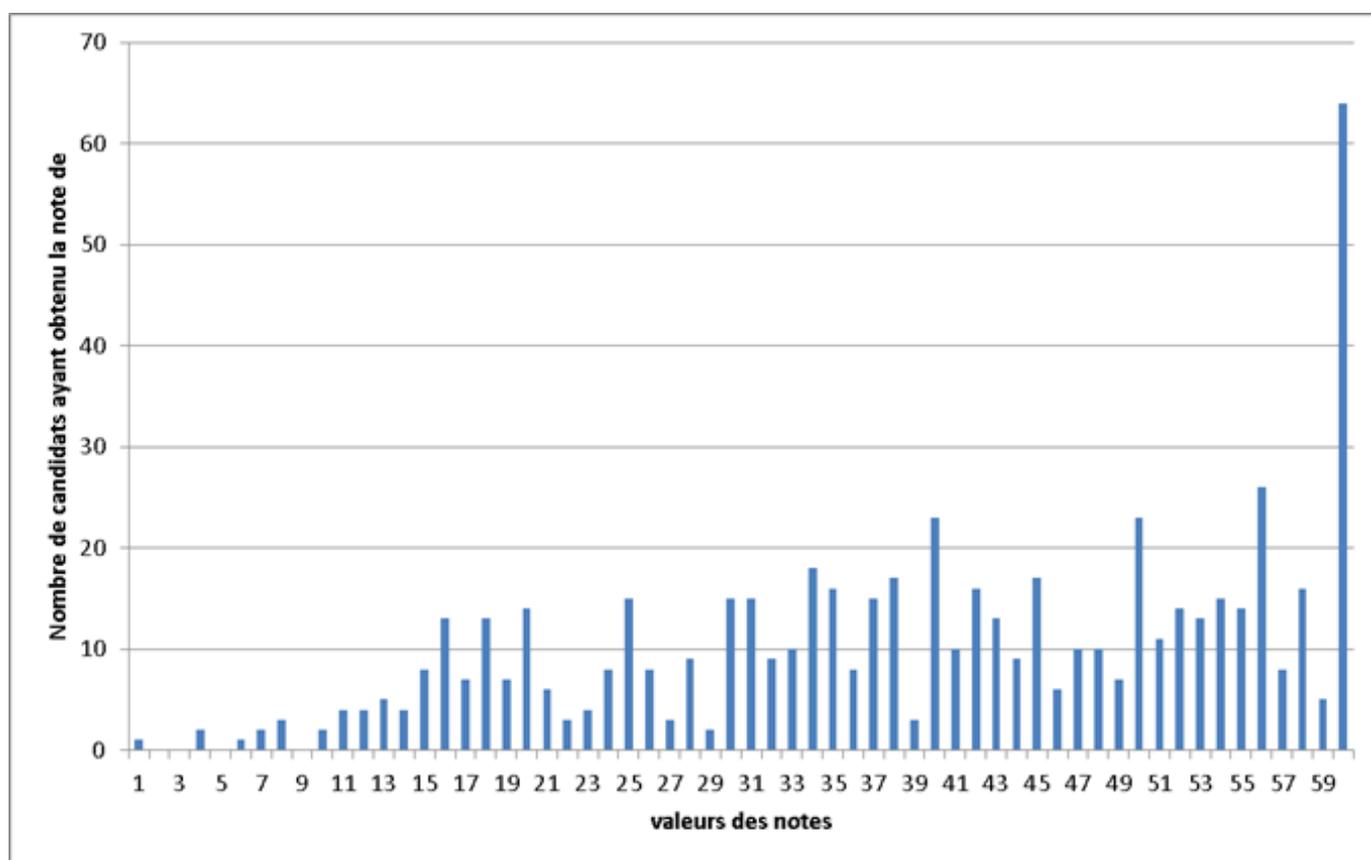
2.2.2. Deuxième partie

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les **connaissances du candidat sur le système éducatif français**, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa **capacité à se situer comme futur agent du service public** (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa **capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative** (arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles).

2.2.2.1. Résultats obtenus dans l'académie

La moyenne générale obtenue à cette épreuve par l'ensemble des candidats présents à la session 2018 est de 40,12 sur 60 (12,37 sur 20)

De façon générale, on constate que les candidats ont su s'approprier les modalités de cette deuxième épreuve d'admission.



2.2.2.2. Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve se présente sous la forme d'un oral de 45 minutes composé de deux parties distinctes : un exposé du candidat (15 minutes) noté sur 20 points, suivi d'un entretien avec le jury (30 minutes) noté sur 40 points. L'ensemble repose sur un dossier de cinq pages maximum remis au candidat.

L'EXPOSÉ :

Le support remis au candidat est constitué d'un corpus de trois ou quatre textes ; il est invité à l'analyser en répondant à trois questions. Les textes proposés proviennent de sources variées (BOEN, presse, recherche, etc.). Les thématiques sont en lien avec différents aspects et problématiques du système éducatif français. Pour la session 2018, 9 thématiques ont été déclinées dans les sujets :

- L'égalité entre les filles et les garçons ;
- La réduction des inégalités à l'école ;
- L'école inclusive, l'inclusion scolaire ;
- Les outils de suivi des acquis des élèves de la maternelle au collège ;
- La relation école/parents dans le cadre de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- Les valeurs de la République, la laïcité ;
- Les enfants allophones à l'école ;
- La continuité pédagogique entre l'école et le collège ;
- Le numérique à l'école.

Les trois questions (par exemple : Quels obstacles... ? / Quel cadre réglementaire ? / Quelles modalités mettre en œuvre pour... ?) constituent un cadre et un appui pour le candidat qui peut les utiliser pour organiser son propos et élaborer la structure de son exposé sans que cela constitue pour autant l'unique modalité de présentation.

« L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. » (arrêté du 19 avril 2013)

L'ENTRETIEN :

Les textes du corpus constituent un support aisément exploitable pour le candidat et non limitatif pour l'interrogation menée par le jury.

La durée est suffisamment longue pour permettre d'entrer dans un réel échange avec le candidat et ainsi de vérifier ses connaissances, ses capacités d'analyse et son positionnement.

Le champ des questions est vaste puisqu'il s'agit de vérifier que le candidat a saisi les enjeux de la problématique proposée, d'évaluer sa connaissance du système éducatif (en particulier l'école primaire), de lui permettre de se situer comme futur agent du service public et futur professeur des écoles, d'exprimer sa capacité à prendre en compte le contexte de l'école dans sa dimension la plus large tout en s'assurant qu'il a perçu la nécessité d'agir en fonction des acquis et des besoins des élèves.

2.2.2.3. Quatre profils de candidats

Cette session, comme la précédente, a permis de dégager un échantillonnage de quatre profils de candidats qui correspondent à un niveau de compétence et de performance sanctionné par une échelle de notation de 0 à 20 points pour l'exposé, de 0 à 40 points pour l'entretien (du profil 1 vers le profil 4).

Profil 1	Exposé 0 à 5 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est très court, ou au contraire inutilement long. - Le candidat lit ses notes sans regarder le jury. - Les propositions des documents d'appui sont paraphrasées sans mise en cohérence ; le plan n'est pas lisible. - La problématisation et l'analyse sont absentes. - Les enjeux de la question ne sont pas perçus.
	Entretien 0 à 10 points	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont souvent courtes ou confuses en raison de connaissances réglementaires et institutionnelles mal maîtrisées ou non actualisées. - L'argumentation est peu distanciée ou insuffisante. - Le candidat ne se représente pas la diversité des conditions d'exercice du métier. - La diversité des élèves n'est pas prise en compte. - Le candidat n'appréhende pas les enjeux de la mission de service public.
Profil 2	Exposé 5 à 10 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est proche des 15 minutes. - Le candidat organise sa réponse autour des 3 questions posées. - Il mesure insuffisamment les enjeux de chaque question. - Il expose au jury de timides illustrations de ses propos.
	Entretien 10 à 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury avec un peu d'hésitation. Il peine à mobiliser ses connaissances : ses réponses sont souvent confuses, il éprouve des difficultés à se détacher de ses notes. - Sa représentation de la réalité de l'école et du métier de professeur est partielle : le parcours de l'élève, le travail d'équipe et les relations partenariales sont très peu évoqués.
Profil 3	Exposé 10 à 15 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps d'exposé est utilisé à bon escient. - Le candidat organise sa réponse en posant une problématique autour des enjeux des 3 questions. - Il prend appui sur les textes qu'il analyse de manière pertinente. - Son discours est clair, structuré et il regarde régulièrement les membres du jury.
	Entretien 20 à 30 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat répond au jury en se détachant de son exposé et en mobilisant ses connaissances de manière claire et structurée. Il illustre ses réponses avec des exemples concrets. - La vision de l'école et du métier d'enseignant est réaliste, l'enjeu des évolutions liées à la loi pour la refondation de l'école est compris.
Profil 4	Exposé 15 à 20 points	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps imparti est pleinement et habilement utilisé, l'enjeu de la question est exposé dès l'introduction. - Le candidat a élaboré une problématique pertinente en s'appuyant sur les questions et les documents ; l'exposé est structuré. - Les choix sont illustrés et justifiés. - Le discours est clair et expressif (intonations, temps d'arrêt, etc.).
	Entretien 30 à 40 points	<ul style="list-style-type: none"> - Les réponses sont toujours justifiées, argumentées et pertinentes. - Le candidat est serein, il entre dans l'échange de manière ouverte, prend un peu de temps pour analyser la question et structurer sa réponse. - Il s'appuie sur ses réponses précédentes et sur les propositions du jury pour étayer son propos. - Il prend en compte la diversité des élèves, leurs besoins, leurs potentialités, leurs acquis, insère sa réflexion dans le travail d'équipe et les relations partenariales, s'inscrit dans la coopération avec les parents d'élèves. - Il a conscience des responsabilités attachées à sa fonction et s'appuie sur les valeurs de la République.

REMARQUES GÉNÉRALES :

Les membres de jury constatent tout d'abord le sérieux et l'investissement des candidats, globalement bien préparés à l'épreuve. Ils soulignent également la diversité des profils rencontrés, notamment en ce qui concerne l'expérience professionnelle : certains candidats, ayant déjà enseigné, tirent judicieusement parti de leur bonne connaissance des élèves, des écoles et du système éducatif. D'autres, plus jeunes, s'appuient en premier lieu sur leurs connaissances théoriques. Si les premiers semblent à première vue mieux armés pour aborder l'épreuve - à condition qu'ils soient capables de distanciation critique, de prise de recul par rapport aux missions exercées - les seconds ne s'en trouvent pas pour autant désavantagés, notamment lorsqu'ils font état de connaissances actualisées qu'ils parviennent à contextualiser et lorsqu'ils montrent qu'ils ont perçu les enjeux de l'école et le sens des évolutions du système éducatif pour les élèves.

ONT ÉTÉ PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- **Pour l'ensemble de l'épreuve**

Expression orale : il est attendu du candidat qu'il effectue sa prestation dans une langue fluide, d'un niveau courant à soutenu, dans lequel toute familiarité est proscrite ; un ton de voix tout à la fois posé et expressif renforce favorablement l'impression produite.

Posture du candidat : elle fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des examinateurs ; s'il est bien naturel de ressentir quelque émotion face à un jury composé de trois personnes, il est cependant nécessaire que le candidat soit en capacité de la maîtriser afin de présenter l'assurance légitime que l'on attend d'un futur professeur des écoles. Une posture naturelle et calme, associée à une certaine force de conviction voire à de l'enthousiasme vis-à-vis des missions qui seront endossées constituent des atouts indéniables.

Vision de l'élève : les candidats doivent avoir intégré la nécessité et les enjeux d'une école bienveillante qui prend en considération chacun des élèves. On attend d'un futur professeur des écoles qu'il porte sur eux un regard positif, soit intimement convaincu de l'éducabilité de chacun, ait mesuré l'importance de la mise en œuvre de parcours personnalisés, appuyés sur l'individualisation, les adaptations, l'accompagnement.

Compréhension du métier de professeur des écoles : sont valorisés les candidats qui se montrent en mesure de présenter une connaissance actualisée du système éducatif et des textes qui l'organisent, articulée avec une mise en œuvre proche de la réalité professionnelle, témoignage d'un certain « bon sens » et pragmatisme qui leur permettra d'appréhender avec réalisme - sans fatalisme ni optimisme exagéré - les exigences et les difficultés du métier de professeur des écoles.

- **Pour l'exposé**

Le respect du cadre temporel : il constitue un impératif ; dans un souci d'équité, le temps imparti à chaque candidat est strictement identique. Une prestation trop longue sera interrompue. Un candidat qui n'utilise pas l'intégralité des 15 minutes de présentation ne se verra pas pour autant accorder du temps supplémentaire pour l'entretien. Il n'est pas inutile de rappeler la nécessité de s'entraîner à « tenir » la durée de l'entretien (30 minutes) et à en gérer les différents temps. L'appui sur un chronomètre est évidemment possible, et même vivement recommandé.

Un exposé structuré : une articulation rigoureuse des idées est indispensable ; l'annonce et le respect d'un plan constituent à ce titre un point fort des prestations les plus maîtrisées. Le recours au tableau peut contribuer à renforcer la lisibilité de l'exposé (l'annonce du plan, par exemple, peut y figurer) : il est pourtant peu utilisé pour cette seconde partie de l'épreuve. Les questions proposées par le sujet sont une aide à l'analyse de la thématique. Le choix le plus souvent effectué, c'est-à-dire traiter successivement les trois questions

accompagnant le corpus, s'il ne constitue pas une obligation, se révèle souvent pertinent : les questions sont majoritairement perçues comme un bon cadre et un appui pour le candidat, qui les utilise pour organiser son propos et élaborer un exposé bien structuré. Attention cependant :

- à toujours penser l'exposé autour d'une problématique clairement annoncée ;
- à placer les différents textes en tension afin de rechercher ce qui est commun, ou au contraire ce qui oppose ;
- à ne pas restreindre l'exposé au seul traitement des questions, de manière à ne pas formater la réflexion ;
- à élargir et ouvrir la thématique.

Il est également recommandé de prévoir une conclusion qui permette au jury de vérifier la cohérence et l'aboutissement de la réflexion exposée.

Des textes analysés : pour leur présentation, plutôt que de relire l'ensemble des intitulés, le candidat doit chercher à les catégoriser d'un point de vue professionnel (texte réglementaire, issu de la recherche, article polémique, courrier, etc.) et à identifier leur statut et celui de leur auteur dans le système éducatif, leur angle d'analyse (réglementaire, scientifique, critique) au regard de la thématique à traiter. Les textes proposés constituent un matériau qu'il convient d'utiliser en en faisant une véritable analyse critique : il ne s'agit en aucun cas de se limiter à leur descriptif, à la simple reprise des informations présentées, voire à la paraphrase. Une reformulation, accompagnée d'illustrations concrètes et réalistes (démarches pédagogiques, outils de la classe ou de l'école, organisations temporelles, spatiales, dispositifs, méthodologies, etc.), d'une mise en perspective au regard de la problématique définie sont nécessaires. Proposer une réflexion qui s'appuie sur le concret de l'exercice du métier, acquis au travers des stages, des vidéos disponibles, de la documentation est incontestablement un atout pour la présentation. L'analyse des textes doit indiquer que le candidat a perçu les enjeux du sujet et qu'il les a interrogés de manière lucide, qu'il est en capacité de prendre du recul et de la distance critique tout en témoignant d'une parfaite loyauté vis-à-vis de l'institution dans laquelle il souhaite prendre sa place.

- **Pour l'entretien**

Des réponses développées : le format de 30 minutes, s'il est intéressant pour établir un véritable échange entre le jury et le candidat, et nécessaire pour évaluer ce dernier sur l'ensemble des champs indiqués dans l'arrêté du 19 avril 2013, constitue cependant une réelle difficulté pour les candidats qui ne maîtrisent pas le sujet ou ne parviennent pas à mettre les informations prélevées dans les textes en perspective avec les missions du professeur des écoles. On peut indiquer que ces 30 minutes desservent principalement les candidats insuffisamment préparés.

Ont été remarqués de manière positive les candidats témoignant d'une bonne capacité à entrer dans l'échange avec les membres du jury : écoute attentive, prise en compte des questions, honnêteté, et ouverture ont ainsi pu parfois permettre aux candidats de compenser des exposés malhabiles ou incomplets. Ceux qui, s'appuyant sur le questionnement des examinateurs, se montrent capables d'élargir leur réflexion, de prendre du recul voire de rectifier de manière sincère une idée énoncée un peu hâtivement lors de l'exposé ou au cours de l'échange sont particulièrement valorisés. Il est à noter que les questions ne visent jamais à mettre le candidat en difficulté : il s'agit bien de l'inviter à compléter certains points de son exposé et d'évaluer s'il possède les connaissances et les attitudes indispensables pour exercer le métier de professeur des écoles. Le jury cherche à déceler un potentiel, une capacité à analyser, à dialoguer, il ne cherche jamais à déstabiliser le candidat. Celui-ci peut donc tout à fait, s'il en éprouve le besoin, marquer un temps d'arrêt de quelques secondes pour rassembler ses idées, les organiser, reprendre ses notes, voire faire répéter au jury une question mal comprise.

2.2.2.5. Les conseils à apporter aux centres de formation et aux candidats

Des confusions, manques de connaissances et de compétences ont été à plusieurs reprises identifiés par le jury. Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation de l'épreuve et de fournir des indications aux formateurs, il importe de signaler les éléments qui nécessitent une actualisation et/ou un approfondissement particulier.

Le propos n'est pas ici de préconiser l'apprentissage d'un « bagage théorique » constitué de textes et de concepts. En effet, si le candidat doit posséder des connaissances précises, il doit également être en mesure de proposer des réponses développées dans lesquelles il manifestera la capacité à les contextualiser en les mettant en lien avec une pratique. Il ne doit donc pas hésiter à ancrer le propos dans le concret en prenant appui sur des expériences de terrain vécues ou observées lors de stages, de suppléances. C'est par cette mise en perspective qu'il utilisera judicieusement les savoirs qu'il aura construits.

Les candidats seront ainsi attentifs à l'étude, à l'analyse et à la mise en œuvre effective des points suivants dans le système éducatif :

- Les sigles (PPRE, PPS, PAI, PAP, APC, TAP, AESH, etc.), les personnes (rôles respectifs des recteurs, DASEN, IEN, directeurs d'école, chefs d'établissement, liens hiérarchiques entre eux).
- Les différentes instances de l'école (conseil des maîtres, conseils des maîtres de cycles, conseil d'école, conseil école-collège), leur fréquence, leur composition, leurs objectifs, les décisions que l'on y prend.
- Les textes officiels (on ne négligera pas la lecture approfondie de la circulaire de préparation de la rentrée scolaire), les réformes en cours, les textes fondateurs de l'école. Il convient de replacer les enjeux des évolutions du système éducatif dans leur contexte et leur histoire. Une parfaite connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et de ses évolutions constitue en particulier un incontournable de la préparation du candidat. L'actualité du système éducatif doit être bien connue, il est conseillé de consulter régulièrement les sites **education.gouv.fr** et **eduscol** à cette fin.
- Les trois cycles, en particulier les programmes, sans négliger la maternelle (les modalités spécifiques d'apprentissage, les besoins des jeunes enfants, la scolarisation des moins de 3 ans, ses enjeux, ses spécificités).
- Les fondements de la pédagogie, les théories et les modèles de l'apprentissage, sa progressivité ; la différenciation pédagogique, l'individualisation, la personnalisation : la vision traditionnelle de la classe de certains candidats (avec un enseignant qui adopte une posture uniquement transmissive) les conduit à fournir des réponses inadaptées par rapport au contexte actuel. Cette projection dans le métier ne constitue pas un signal encourageant pour le jury qui attend du candidat qu'il prenne avant tout en compte l'élève, qui ne doit par conséquent jamais être absent des exposés, ni envisagé seulement en fonction de ses résultats scolaires (« élève en échec », « en difficulté », « élève brillant ») ; on pensera plutôt aux réponses multiples à apporter à des besoins spécifiques : personnaliser le parcours d'un élève ne se résume pas à réduire sa quantité de travail.
- Les problématiques liées à l'évaluation : pourquoi, pour qui, comment évaluer ? Quels repères précis élaborer ? Quels sont les bénéfices et les limites des différents types d'évaluation (chiffrée, codée, auto-évaluation, évaluation par les pairs, par l'enseignant, etc.) ? Les outils institutionnels (livret scolaire unique à l'élémentaire, carnet de suivi des apprentissages, synthèse des acquis de l'élève en fin de cycle 1) sont à connaître, de même que les enjeux et exigences qui sont associés à chacun.
- La place et la nécessité du travail en équipe et de la construction de liens forts avec les différents partenaires de l'école : cette dernière ne peut plus être pensée comme le lieu où chaque professeur travaille de manière isolée dans sa classe. Le parcours des élèves, la continuité des apprentissages se construisent en équipe de cycle, d'école, avec le concours des partenaires médicaux, sociaux, associatifs, municipaux, etc.

- L'école inclusive et les élèves à besoins particuliers : cette thématique est à examiner de manière ouverte, et les candidats sont encouragés à en enrichir leur représentation par une bonne connaissance des dispositifs et des personnes-ressources permettant d'aménager le parcours de l'élève ainsi que par leurs expériences sur le terrain (la réponse pour scolariser un élève en situation de handicap n'est pas systématiquement la compensation par un AESH).
- Les spécificités de l'école et du collège : le cycle 3 (CM1-CM2-6^e), doit inciter les candidats à s'interroger sur leurs similitudes et leurs différences afin de penser la liaison de manière ouverte et innovante. Le potentiel professionnel des candidats est évalué non seulement dans la conduite d'une classe mais aussi sur leur capacité à prendre en compte la continuité des apprentissages de l'élève sur la totalité de son parcours, à l'école primaire et au-delà.
- Le positionnement institutionnel au sein de l'Éducation nationale et vis-à-vis des différents partenaires : les débats actuels sur l'école et le système éducatif - doublement, notation chiffrée, rythmes scolaires - gagneront en particulier à être examinés au regard du futur statut de fonctionnaire de l'Etat, dont il sera attendu une parfaite loyauté dans l'exercice des missions qui lui seront confiées. Les candidats doivent se préparer à des questions qui élargissent le propos au-delà de la thématique initiale, ils doivent également bien distinguer leurs convictions personnelles de la posture à adopter en tant que futur professionnel de l'éducation.
- Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté doivent, à ce titre, bénéficier d'une place centrale dans la préparation des postulants, c'est souvent au cours de cette seconde partie de l'épreuve que cette dimension est abordée. Plus que des réponses théoriques, c'est l'analyse, la réflexion et surtout les propositions pratiques de citoyenneté à l'école qui sont attendues : le jury évalue la capacité du candidat à contextualiser la mise en œuvre des valeurs et principes du vivre-ensemble et l'application des principes fondamentaux de la République dans la classe et à l'école. La connaissance de la Charte de la Laïcité, du programme de l'enseignement moral et civique est appréciée, de même qu'un positionnement clair et adapté. Le candidat doit être conscient que son futur métier dépasse les simples compétences à enseigner les disciplines et que le professeur, dans son travail quotidien auprès des élèves et des adultes s'attache à respecter et à promouvoir les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations.
- Les candidats doivent se préparer à un champ de questionnement qui va dépasser le cadre de trois questions initiales. Indépendamment du thème du jour, les membres de jury cherchent à explorer les différents points évoqués ci-avant. Ils cherchent à vérifier la bonne compréhension du candidat de la cohérence du système éducatif, des objectifs qu'il se fixe, des leviers actionnables pour les atteindre.

2.3. Épreuve orale en langue régionale

Descriptif de l'épreuve

Préparation : 30 minutes

Durée : 30 minutes

Notation : 60 points

Épreuve :

Entretien avec le jury en breton à partir d'un document sonore ou écrit authentique en breton relatif à la culture ou à la langue bretonne.

Finalités:

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les compétences de compréhension écrite et orale, d'expression orale en continu et en interaction. Le jury mesure la capacité des candidats à enseigner en breton dans une classe bilingue à parité horaire ou en immersion.

2.3.1. Résultats obtenus dans l'académie

Concours	Présents	Moyenne sur 60
Tous concours	54	29,6
CRPE externe public spécial langue régionale	37	30,2
CRPE externe privé spécial langue régionale	2	24
CRPE externe privé spécial langue régionale - Diwan	13	27,9
2 ^d concours interne public spécial langue régionale	2	36

2.3.2. Remarques sur la prestation des candidats

Le niveau constaté est hétérogène. Si un certain nombre de prestations ne sont pas conformes aux attendus du concours, le jury a noté une amélioration sensible du niveau par rapport aux prestations de l'année précédente. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui savent structurer leur exposé et leurs réponses, et montrer de la motivation. Des candidats se sont montrés excellents du point de vue linguistique, ajoutant une projection dans le métier de professeur des écoles en classe bilingue. Ils ont montré une réflexion pertinente sur le métier d'enseignant bilingue, s'appuyant sur l'expérience acquise lors des stages en pratique accompagnée et en responsabilité (place de la langue dans les apprentissages).

Concernant les connaissances culturelles, qu'elles soient liées à la culture régionale, à la culture générale ou à des sujets d'actualité, le jury a pu noter une certaine amélioration, mais qui reste à consolider. En aucun cas le jury n'attend des candidats un savoir encyclopédique, mais la compétence culturelle, pour être mise en œuvre lors de la compréhension et de l'interaction, nécessite des connaissances de base relevant de la culture bretonne. Les candidats qui ont su montrer la richesse de leur culture générale (histoire de la Bretagne, littérature de langue bretonne, connaissances du milieu associatif breton, des médias en langue bretonne) ont clairement fait la différence quant à leur note finale. On note malgré tout une certaine stéréotypie des références culturelles, historiques et littéraires des candidats. Certains noms, en particulier, reviennent de manière récurrente

(Goulc'han Kervella, Pêr-Jakez Hélias, Mark Kerrain...) sans que les candidats ne puissent faire beaucoup plus que ce que l'on nomme couramment du « *name dropping* ». La simple citation d'un certain nombre d'écrivains bretons n'impressionne pas le jury. Elle peut même avoir l'effet inverse si elle s'accompagne d'explications montrant la méconnaissance des enjeux de leur œuvre, de leur vie littéraire ou de leur action culturelle. Le jury se permet donc de reprendre à son compte une observation d'Erwan Hupel, enseignant-chercheur à l'Université de Rennes 2 : « Ce n'est pas tout d'apprendre une langue, il faut aussi apprendre la culture de ses locuteurs »¹. La culture n'est en aucun cas un champ distinct des compétences langagières. Les programmes de langues vivantes sont très clairs à ce sujet quand ils positionnent le cadre civilisationnel d'une langue en tant que *compétence culturelle*. Tout en encourageant les candidats à poursuivre leurs efforts sur la correction et la richesse de la langue (prosodie, richesse lexicale et syntaxique, variation dialectale, etc.) le jury confirme ses attentes dans le champ culturel, qui ne peut faire l'économie d'un approfondissement de connaissances plus personnalisées. Le jury invite donc les candidats à s'intéresser à des domaines variés, évidemment par la lecture, mais aussi la fréquentation des multiples dimensions des « cultures de Bretagne » (théâtre, *festoù-noz*, festivals, concours de musique traditionnelle, sports et jeux, nature, patrimoine, etc.), qui construisent un ancrage entre la langue et son environnement culturel.

Du point de vue de la performance orale, le jury attend des candidats qu'ils s'expriment avec une voix posée et une élocution claire. L'exposé et l'entretien de l'épreuve de breton ne sont ni un discours, ni une déclamation. Certains candidats ont pourtant du mal à suivre l'adage bien connu « *ce qui se conçoit bien s'énonce clairement* » et s'expriment à voix trop basse, de manière hésitante et décousue.

L'EXPOSÉ :

Lors de la prise de parole en continu, le jury attend des candidats qu'ils utilisent au mieux le temps qui leur est alloué (10 minutes). Trop de candidats concluent après à peine cinq minutes d'exposé. Une fois explicité le contenu du document, il est attendu des candidats qu'ils développent les thèmes abordés dans le texte et en problématisent les enjeux, qu'ils construisent leur argumentation à partir d'exemples précis, en s'appuyant sur le texte, sur leurs connaissances culturelles et leur expérience personnelle et/ou pédagogique. Ils peuvent ouvrir leur propos vers d'autres sujets qu'ils maîtrisent mieux, dans la mesure où il y a une cohérence avec le texte présenté. Il n'est pas demandé une proposition d'utilisation du texte dans le cadre d'un projet pédagogique. Les candidats les plus performants ne se contentent pas de paraphraser le texte mais en présentent une synthèse éclairée par la lecture ou la citation de courts passages. Ils savent structurer leur exposé et donner des clés de compréhension. Une conclusion ouverte permet de lancer le dialogue avec le jury.

L'ENTRETIEN :

L'entretien oral n'a pas pour but de faire montre d'un étalage de connaissances, mais de témoigner de sa capacité à interagir avec le jury sur des sujets variés qui relèvent de la culture générale, de l'actualité ou de la vie quotidienne en Bretagne. Nous invitons les candidats à s'intéresser au bilinguisme en général, ainsi qu'à l'entrée dans une langue seconde.

Lors de l'entretien, il est de bon ton de privilégier des réponses argumentées, mais sans en faire un long monologue qui ne laisse pas de place aux questions du jury.

La capacité à interagir est essentielle dans l'évaluation du candidat : prise en compte des questions du jury, capacité à rebondir sur une proposition, à débattre de façon sereine... On attend des candidats qu'ils soient capables d'exprimer un avis, de réagir à un point de vue, de donner des éléments de contexte. Les candidats doivent faire preuve d'ouverture d'esprit, d'une capacité à se remettre en question, sans polémique avec les membres du jury.

Au vu de la formation en breton parfois très récente des candidats, l'expression s'est trouvée fortement limitée pour certains, que ce soit dans la présentation ou dans les interactions. Un niveau élevé de maîtrise de la langue bretonne est indispensable pour réussir (niveau C1 du Cadre Européen de Référence pour les Langues, c'est-à-dire « utilisateur expérimenté »). Le jury invite les futurs candidats à se référer à ce cadre avant de s'inscrire au concours spécial en langue régionale.

Les membres de jury ont constaté une grande disparité dans la prosodie des candidats. Trop souvent, la phonologie est peu authentique, influencée par le français. On attend des candidats qu'ils parlent un breton respectant les règles de base de la phonologie de la langue bretonne, quel que soit le dialecte de référence. Un certain nombre de candidats ne perçoit pas l'importance d'une accentuation juste, ne serait-ce que d'un point de vue pédagogique (permettre à l'enfant de prendre conscience que le breton est une langue à part entière ; développer ses capacités à apprendre d'autres langues). Si certains d'entre eux le font dans un breton standardisé, ce n'est pas pénalisant si l'expression ne nuit pas à la qualité de la langue. Les membres jury ont aussi remarqué et apprécié plusieurs prestations dans des bretons plus marqués dialectalement. Le jury s'est félicité de ces prestations et encourage les candidats de la prochaine session à aller dans le sens d'un renforcement du travail sur le rythme et l'intonation.

Les remarques faites les années précédentes sur les points d'amélioration chez certains candidats, restent les mêmes, à savoir :

- Méconnaissance de la forme négative ;
- Maîtrise insuffisante des paradigmes du verbe « *bezañ / bout* » ;
- Méconnaissance de la forme d'habitude ;
- Les nuances fines liées à l'utilisation en breton des formes d'habitudes « *vez, en devez, am bez ...* » sont ignorées de beaucoup trop de candidats. C'est pourtant là une des pierres angulaires de la langue bretonne et une de ses spécificités par rapport au français ;
- Méconnaissance du génitif ;
- Après « *meur a* », c'est le singulier qui s'impose en breton et non pas le pluriel ;
- Insuffisance des tournures idiomatiques (constructions spécifiques, expressions imagées). La connaissance de ces locutions propres au breton permet d'apprécier le niveau de compréhension et d'expression des candidats et de déterminer dans quelle mesure ils se sont appropriés la logique de la langue ;
- Maîtrise limitée des phrases complexes ;
- Mutations consonantiques ;
- Ancrage de la langue dans la civilisation ;
- Nécessité de développer son argumentation et de l'appuyer sur des exemples précis.

1 « *N'eo ket tout deskiñ ar yezh, ret eo deskiñ ar pezh a ra sevenadur an dud.* » Entretien, *Le Télégramme*, 04/10/2018

3. Statistiques

3.1. Concours de recrutement de professeurs des écoles publics

3.1.1. Postes offerts par département

CRPE session 2018	Concours externe	Concours externe spécial langue régionale	Troisième concours	Second concours interne spécial langue régionale	Total
Côtes d'Armor	14	6	1	0	21
Finistère	18	10	2	1	31
Ille-et-Vilaine	114	6	8	0	128
Morbihan	39	8	2	1	50
Total	185	30	13	2	230

3.1.2. Résultats globaux

Postes offerts : 230

Candidats inscrits : 3659

Candidats présents aux épreuves d'admissibilité : 1387

Candidats déclarés admissibles : 444

Candidats présents aux épreuves d'admission : 431

Candidats admis : 230

Admis/présents aux épreuves d'admissibilité : 16,6%

Admis/présents à l'admission : 53,4%

3.1.3. Résultats par concours

CRPE Session 2018	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste compl.	Admis /présents	Moyenne générale /20 du 1 ^{er} admis
Concours externe	180*	2913	1159	377	185*	13,75/20	8	16%	19,25
Concours externe spécial langue régionale	35*	103	67	38	30*	9,22/20	/	44,8%	16,49
Troisième concours	13	617	156	27	13	13,56/20	/	8,3%	18,68
Second concours interne spécial langue régionale	2	26	5	2	2	11,76/20	/	40%	16,33

*Les reports de postes sont autorisés par l'art. 5 du D. 90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

3.1.4. Résultats par épreuve

3.1.4.1. Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite de français

CRPE Session 2018	Présents	Moy /20	Moy /40
Concours externe	1156	11,1	22,1
Concours externe spécial langue régionale	67	10,3	20,6
Troisième concours	156	6,7	13,3
Second concours interne spécial langue régionale	5	10,7	21,4

- Épreuve écrite de mathématiques

CRPE Session 2018	Présents	Moy /20	Moy /40
Concours externe	1147	12,5	24,9
Concours externe spécial langue régionale	67	10,7	21,4
Troisième concours	156	8,8	17,6
Second concours interne spécial langue régionale	4	10,7	21,4

- Épreuve écrite de breton

CRPE Session 2018	Présents	Moy /20	Moy /40
Concours externe spécial langue régionale	67	9,2	18,5
Second concours interne spécial langue régionale	4	8,5	17

3.1.4.2. Épreuves d'admission

- Mise en situation professionnelle

		Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Troisième concours		Second concours interne spécial langue régionale	
		Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20
Domaine n°1	Sciences et technologie	153	13,2	8	11,3	12	12,7	/	/
Domaine n°2	Histoire	62	12,6	9	8,9	4	16,4	/	/
Domaine n°3	Géographie	41	11,8	/	/	2	6	1	15,3
Domaine n°4	Éducation musicale	31	14,1	4	10,8	2	11,7	/	/
Domaine n°5	Histoire des arts	12	13,2	4	12	1	11,7	/	/
Domaine n°6	Arts visuels	22	12,6	3	8,9	3	14,3	1	8,7
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	45	12,5	/	/	2	12,2	/	/

- Entretien à partir d'un dossier

CRPE Session 2018	Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Troisième concours		Second concours interne spécial langue régionale	
	Moy /20	Moy /100	Moy /20	Moy /100	Moy /20	Moy /100	Moy /20	Moy /100
Moyenne générale	13	65,1	12,9	64,5	11,6	58	14,6	73
Nombre de candidats	366		35		26		2	

- Épreuve orale de breton

CRPE Session 2018	Présents	Moy /20	Moy /60
Concours externe spécial langue régionale	37	10,1	30,2
Second concours interne spécial langue régionale	2	12	36

3.2. Concours de recrutement de professeurs des écoles privés

3.2.1. Postes offerts par département

CRPE session 2018	Concours externe	Concours externe spécial langue régionale	Concours externe spécial langue régionale - Diwan	Second concours interne
Côtes d'Armor	8	-	3	1
Finistère	8	3	2	1
Ille-et-Vilaine	39	2	-	1
Morbihan	18	2	2	1
Total	73	7	7	4

3.2.2. Résultats globaux

Postes offerts : 91
 Candidats inscrits : 1207
 Candidats présents à l'admissibilité : 460
 Candidats déclarés admissibles : 173
 Candidats présents aux épreuves d'admission : 166
 Candidats admis : 86
 Admis/présents à l'admissibilité : 18,7%
 Admis/présents à l'admission : 51,8%

3.2.3. Résultats par concours

CRPE Session 2018	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Seuil admission	Liste compl.	Admis /présents	Moyenne générale /20 du 1 ^{er} admis
Concours externe	73	1064	407	149	73	13,5/20	2	17,9%	18,77
Concours externe spécial langue régionale	7	46	8	2	2	10,76/20	/	25%	11,02
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	7	45	25	13	7	12,2/20	/	28%	14,35
Second concours interne	4	52	20	9	4	11,15/20	/	20%	13,19

3.2.4. Résultats par épreuve

3.2.4.1. Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite de français

CRPE Session 2018	Présents	Moy /20	Moy /40
Concours externe	407	11,3	22,5
Concours externe spécial langue régionale	8	8,7	17,4
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	25	8,8	17,5
Second concours interne	20	9,7	19,3

- Épreuve écrite de mathématiques

CRPE Session 2018	Présents	Moy /20	Moy /40
Concours externe	404	11,7	23,4
Concours externe spécial langue régionale	8	8,7	17,4
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	25	7,8	15,5
Second concours interne	20	10,1	20,1

- Épreuve écrite de breton

CRPE Session 2018	Présents	Moy /20	Moy /40
Concours externe spécial langue régionale	8	6,2	12,5
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	25	11,4	22,8

3.2.4.2. Épreuves d'admission

- Mise en situation professionnelle

		Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale - Diwan		Second concours interne	
		Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20	Cdts	Moy /20
Domaine n°1	Sciences et technologie	62	12,2	/	/	6	6,5	1	14
Domaine n°2	Histoire	30	12,5	1	6	4	14,2	5	10,2
Domaine n°3	Géographie	5	11,1	/	/	/	/	/	/
Domaine n°4	Éducation musicale	7	12,9	/	/	3	8,4	/	/
Domaine n°5	Histoire des arts	1	9,7	/	/	/	/	/	/
Domaine n°6	Arts visuels	11	16,4	1	10	/	/	1	11,3
Domaine n°7	Enseignement moral et civique	27	11,8	/	/	/	/	1	8

- Entretien à partir d'un dossier

	Concours externe		Concours externe spécial langue régionale		Concours externe spécial langue régionale - Diwan		Second concours interne	
	Moy /20	Moy /100	Moy /20	Moy /100	Moy /20	Moy /100	Moy /20	Moy /100
Moyenne générale	13,2	66,1	12,4	62	8,7	43,4	10,1	50,5
Nombre de candidats	143		2		13		8	

- Épreuve orale de breton

	Présents	Moy /20	Moy /60
Concours externe spécial langue régionale	2	8	24
Concours externe spécial langue régionale - Diwan	13	9,3	27,9